

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 20 février 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020**
- 3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)**
- 4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers**
- 5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations**
- 6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021**
- 7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE**
- 8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel**
- 9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit**
- 11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF**
- 12. Questions diverses**

Président·e de séance**Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Florence CHARBONNIER	X		
Virgile CHASSAGNON	X		
Nicolas DOUAY			Florence CHARBONNIER
Philippe FERRARI			
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Nicolas TERZI			Jean BRETON

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			Sylvie MARTIN-MERCIER
Jennifer BUYCK			Virginie ZAMPA
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jacky CUVEX-COMBAZ			Laurence VIANES
Karine HERTZLER			
Souad HOUAMA			Gwenaël DELAVAL
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN	X		

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T) <i>En attente d'une suppléante</i>		X	
Sylvie VIANNET (T) <i>En attente d'une suppléante</i>		X	
Marc FRUSTIE			Caroline BERTONECHE
Didier PINEL		X	

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)			Martin COSTE-CLEMENT
Joséphine BOURGEOIS (T)			
Antonin BECKER (S)	X		
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)	X		
Martin COSTE-CLEMENT (T)	X		
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)	X		
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)	X		
Marie FERNANDEZ (T)	X		
Mathis MORIN (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)	X		
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			Alexis FAYOLLE
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)	X		
Olivier OCCELLO (T)			Jason GUERINOT
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)	X		
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)			
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration	X	
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Mireille JACOMINO	Vice-présidente CEVU Grenoble INP		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant	X	
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X (Audrey GONINET)	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thierry PLACETTE ou son représentant	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant	X	
Christine CHIRAT	Directrice IDEX Formation	X	
Kévin SUTTON	Administrateur provisoire de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Jean-Gabriel VALAY	Pilote du dépôt de projet SFRI auprès de l'ANR <i>Présentation du point Projet SFRI</i>	X	
Jean-Christophe VIDELIN	Doyen de la Faculté de Droit <i>Présentation du point M1 Droit</i>	X	
Gilles FAURY	Directeur de l'INSPE <i>Présentation du point M1 MEEF</i>	X	

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.

Présidence de la CFVU

En l'absence du Vice-Président Formation et Vie étudiante

- **Article 45 des statuts de l'UGA**

Le président du conseil académique préside également la commission de la formation et de la vie universitaire ainsi que la commission de la recherche sachant qu'il peut déléguer aux vice-présidents respectifs de chacune des dites commissions le pouvoir de présider la commission par laquelle ils ont été élus.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

→ Présenté par Caroline BERTONECHE

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020**
- 3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)**
- 4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers**
- 5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations**
- 6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021**
- 7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE**
- 8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel**
- 9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit**
- 11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF**
- 12. Questions diverses**

Informations du VP FVE

- **Changements de composition de la CFVU**

Démission de Michèle ROMBAUT, remplacée par Philippe FERRARI

Démission de Nicolas GIROD : Hanane BOURKHA devient titulaire ;
Thomas DAL BO devient suppléant

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020**
→ Présenté par Caroline BERTONECHE
4. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)
5. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
6. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations
7. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021
8. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE
9. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel
10. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)
11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit
12. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF
13. Questions diverses

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 30 janvier 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	9
Nombre de votants	36
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020
3. **Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)**
→ Présenté par José LABARERE
4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations
6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021
7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE
8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel
9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)
10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit
11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF
12. Questions diverses

Augmentation de 400 places des capacités d'accueil du Parcours Spécifique Accès Santé (PASS)

CA 23/01/2020 - CFVU 20/02/2020

Réforme de la 1^{ère} année des études de santé

2019-2020

2020-2021

	Formation	Capacité	Formation	Capacité	Evolution
UGA	PACES	1100	PASS + LAS	1500 + 0	+ 400
U Lyon	PACES	2550	PASS + LAS	1500 + 350	- 700 *
USMB	Licence 1	-	LAS	40	+ 40

* Dont 400 étudiants de l'Académie de Grenoble

2020-2021

PASS
(1100 + 400)

PACES
(400 doublants)

LAS UGA
(Grenoble)

LAS UGA
(Valence)

LAS USMB

Option Sciences

Option Sciences
10 ECTS (200)

Option santé
10 ECTS (200)

Option santé
10 ECTS (200)

Option santé
10 ECTS (200)

Epreuve 2nd Groupe
(200)

Epreuve 2nd Groupe
(200)

Epreuve 2nd Groupe
(200)

Option Eco - G
10 ECTS (30-60)

Option Droit
10 ECTS (30-60)

Option STAPS
10 ECTS (30-60)

UFR Médecine – UFR Pharmacie

PASS (50 ECTS) :	1100 + 400
PACES (60 ECTS) :	400
Option Sciences (10 ECTS) :	1100 + 400
Option Santé (10 ECTS) :	600 (théorique)
Epreuve 2 nd groupe :	1700 + 400

Martin COSTE-CLEMENT : Un étudiant qui choisit une licence avec mineure santé sera-t-il considéré comme non prioritaire en cas de capacité d'accueil saturée ?

José LABARERE : La candidature des étudiants pour une licence est acceptée avant qu'il postule pour une option santé, conformément à la volonté des UFR partenaires.

Elu de la CFVU : Quid des sages-femmes et des kinésithérapeutes ?

José LABARERE : Le recrutement est le même. Maïeutique, odontologie, pharmacie et médecine sont sur le même schéma, c'est-à-dire soit PAS soit LAS. Il reste une ambiguïté pour la kinésithérapie car l'arrêté a été publié bien après l'ouverture de Parcoursup et prévoit que les étudiants venant d'une licence STS ou STAPS ne seraient pas obligés de prendre une option santé (ce serait dû au fait que des écoles de kinésithérapie ont conventionné avec des universités qui ne sont pas porteuses d'une UFR de Santé).

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020
3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)
4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
→ Présenté par Jean-Gabriel VALAY
5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations
6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021
7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE
8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel
9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)
10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit
11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF
12. Questions diverses

Point d'étape SFRI

—
20 février 2020

*J.G. Valay, chargé de mission SFRI, présentation devant la CFVU de l'UGA.
Document de travail, projet évolutif... qui doit être déposé le 9 mars*



Sommaire

- ▶ Rappel des réunions organisées
- ▶ Liste des projets à date
- ▶ Principes généraux
- ▶ Le contenu de la formation dans une EUR
- ▶ Dispositifs spécifiques graduate school
- ▶ Proposition de gouvernance
- ▶ Le dossier

Rappel – réunions organisées

Date	Actions	Date	Actions
20 -23	Constitution du GT, rencontres au sein du GT	03/02	Réunion avec les porteurs de 6 EUR <ul style="list-style-type: none"> • Didier Voisin et Nicolas Buclet (TERRA/Trajectories) • Didier Georges, Cécile Cornu et Geoffroy Enjolras (Risk) • Anne Dalmasso (BVBV) • Francis Goyet, Gretchen Schiller (Reach) • Bertrand Fourcade et Elisabeth Charlaix (Nanosciences) • Yves Denneulin (MSTIC)
20 au 30/01	Grands principes, diverses rencontres <ul style="list-style-type: none"> • VP Form et VPR (D. Dechenaud, H. Courtois) • VP Relations internationales (K. Samuel) • Directrice EUR CBH (A. Milet) • Conseil des dir. de composante Représentants du CNRS (A. Schuhl, V. Bonnallie, P. Auscher, E. Quemerais, J. Parret) Cas particulier Quantum <ul style="list-style-type: none"> • groupe experts, dir. Phelma et dir PhITEM • Porteurs projet Quantum et projet Summit Cas particulier REACH <ul style="list-style-type: none"> • porteurs de projet 	04/02	Réunion avec les porteurs de 4 EUR <ul style="list-style-type: none"> • David Ferrand et Franck Balestro (projet Quantum) • Anne Bartel-Radic (projet STEEN) • Laurent Derome (projet EXTREME) • Jean-François Adam (projet PLANNED Health)
24/01	Présentation en directoire élargi	11/02	Réunion avec les porteurs de l'EUR GreenTransition <ul style="list-style-type: none"> • James Roudet et Daniel LLERENA Réunion avec le porteur de l'EUR Metro-Fab-Lab <ul style="list-style-type: none"> • Nicolas Douay
31/01	Réunion avec les porteurs de 3 EUR <ul style="list-style-type: none"> • Monica Bacciu et Jean-Luc Schwartz (Cognition) ; • Daniel Brissaud (FUTURPROD) ; • Jean-François Adam (PLANNED Health) 	20/02	Présentation du projet CFVU
		21/03	Présentation du projet directoire élargi

Liste des projets à la date du 20 février

- ▶ Bien vivre - Bien vieillir • Marie-Thérèse LECCIA
- ▶ Cognition • Monica BACIU
- ▶ EXTREME - Physique des extrêmes : des frontières de la connaissance aux applications sociétales • Laurent DEROME
- ▶ FUTURPROD - Transition Industrie du Futur, stratégie économique • Daniel BRISSAUD
- ▶ GreEn Transition Academy - EUR Grenoble Energy Transition Academy • James ROUDET
- ▶ METRO-FAB-lab - FABriques MÉTROpolitaines : Architecture, urbanisme et politiques en transitions • Nicolas DOUAY
- ▶ MSTIC au service de la transition numérique • Yves DENNEULIN
- ▶ PLANNED Health - Méthodes Physiques et Numériques pour la santé • Jean-François ADAM
- ▶ Quantum - Des Matériaux quantiques à l'ingénierie quantique • David FERRAND
- ▶ Risk • Didier GEORGES
- ▶ Nanosciences • Bertrand FOURCADE, Elisabeth CHARLAIX
- ▶ STEEN - Sociétés en transition économique, écologique, numérique • Anne BARTEL-RADIC
- ▶ TERRA/Trajectories - Transitions Ecologiques / Trajectoires d'adaptabilité des socio-écosystèmes • Didier VOISIN, Nicolas BUCLET
- ▶ REACH - Recherche-crédation : pratiques collaboratives en Arts et Histoire • Francis GOYET, Gretchen SCHILLER

Principes généraux (1/2)

- ▶ La SFRI a vocation à structurer **l'ensemble de la formation par la recherche**.
- ▶ La SFRI s'appuie sur des **EUR qui ne sont ni des nouvelles structures, ni de nouveaux diplômes**, mais qui ont vocation à impulser un effet transformant dans l'offre de formation de l'UGA, en s'appuyant sur les dynamiques à l'oeuvre en recherche et dans le monde socio-économique.
- ▶ Permet de financer spécifiquement des **dispositifs d'attractivité internationale**, ainsi que des dispositifs pédagogiques transversaux, à forte composante interdisciplinaire. **Pour la SFRI, un étudiant étranger est un étudiant qui n'a pas le bac français.**
- ▶ La **très grande majorité des projets implique les différentes composantes de l'UGA** : CAPM et CSPM, les masters portés par des écoles d'ingénieurs et ceux portés par des UFR.
- ▶ **La SFRI prend le nom de graduate school, mais n'adopte pas le modèle en 5 ans.** Elle conserve les deux étapes distinctes du M, puis – le cas échéant – du D.
- ▶ La graduate school présente une **offre de formation évolutive** sur la durée du projet et en fonction des deux campagnes d'accréditation qui auront lieu pendant les 9 ans du projet.
- ▶ Les **évolutions, ouvertures ou fermetures des EUR** de la graduate school seront soumises à l'appréciation des instances de gouvernance de l'UGA.

Principes généraux (2/2)

- ▶ Des principes et des actions seront mis en place pour l'ensemble des étudiants de la graduate school. Les spécificités seront déclinées au niveau de chaque EUR.
- ▶ Le **supplément au diplôme** devra faire mention explicite des compétences proposées par l'EUR (notamment UE spécifique).
- ▶ Les **liens et les partenariats notamment avec les grands instruments**, le CHUGA, ne doivent pas être oubliés, de même que les « pépites » du type Erasmus Mundus.
- ▶ La graduate school a un **effet de levier** sur les EUR, mais leurs activités et leur financement peuvent dépasser le cadre du seul financement SFRI.
- ▶ Besoin d'**identifier spécifiquement les étudiants EUR dans le système d'information** pour faciliter leur suivi. Solution du « tag »

Contenu de la formation dans une EUR (1/4)

- ▶ **L'offre EUR est a minima de 6 ECTS par an** et par projet EUR sous la forme d'une UE *de novo*, ou de partage de l'existant. Ces 6 ECTS peuvent avoir des contenus et des contours propres à chaque EUR (cours, séminaires, projets, ...). C'est dans ces deux UE que tous les étudiants de l'EUR se retrouvent, quelque soit leur parcours d'origine.
- ▶ Possibilité pour les EUR de mettre en place des **moyens de détection de talents** sur l'ensemble du périmètre de l'UGA (tous L3 confondus), eux-mêmes pouvant être issus de dispositifs d'attractivité internationale, et qui sont identifiés comme potentiellement intéressés par la recherche.
- ▶ **L'interdisciplinarité, intrinsèque au cadrage de la SFRI**, est renforcée par le partage d'UE. Les initiatives inter-EUR sont préconisées. Les projets ont bien intégré cette notion et plusieurs EUR envisagent de fédérer plusieurs parcours.

Contenu de la formation dans une EUR (2/4)

Confiance a priori, évaluation a posteriori



Contenu de la formation dans une EUR (3/4)

► Niveau L3 :

- La détection de candidats en L3 ne doit pas être basée uniquement le critère des notes mais également sur les motivations, les capacités à conduire un projet, l'intérêt pour la recherche, ...
- Pas de critère spécifique pour l'entrée dans la graduate school au niveau L3.
- Possibilité d'effectuer un stage rémunéré en laboratoire d'une durée minimum de 1 mois.
- Critère d'évaluation : nombre de poursuite en M1 ; qualité des résultats et réussite du projet.

► Niveau M1 :

- L'entrée dans la graduate school se fait en M1. Attention, le processus de Bologne peut être différent selon les pays. On ne peut pas se priver d'emblée des entrées en M2, mais il faudra que, petit à petit, l'entrée en M1 devienne une norme.
- Obligation de suivre *a minima* 6 ECTS de l'EUR et d'effectuer un stage en laboratoire (site ou hors site).
- Critère d'évaluation : nombre de poursuite en M2 ; qualité des résultats et réussite du projet.

► Niveau M2 :

- Entrée possible, mais doit rester une exception (bachelor, équivalences, ...).
- Obligation de suivre *a minima* 6 ECTS de l'EUR et d'effectuer un stage en laboratoire (site ou hors site).
- Critère d'évaluation : qualité des résultats et réussite du projet ; nombre de poursuite en thèse ou taux d'insertion.

Contenu de la formation dans une EUR (4/4)

▶ Thèses

- Le financement SFRI destiné aux thèses est plafonné à 25% du financement total, soit l'équivalent de 9 thèses lancées chaque année > les contrats doctoraux EUR graduate school seront peu nombreux, et sur financement IDEX (A ce stade des arbitrages, une quinzaine par an, attribués au collège des écoles doctorales).

▶ Stages

- Durée *a minima* de 2 mois en M1 et 1 semestre en M2. Possibilité offerte de mettre en place des stages longs dès le M1 répartis sur les 1^{er} et 2^e semestres et ce, jusqu'à 6 mois et 30 ECTS. Rendre obligatoire la mobilité inter-équipes ou inter-laboratoires. La mobilité internationale constitue un plus. Soutien spécifique envisagé pour SHS.

▶ Situation des écoles d'ingénieurs

- Les élèves ingénieurs de 4A souhaitant s'inscrire dans la dynamique EUR pourront intégrer la graduate school dès le M1. Leur emploi du temps sera libéré des ECTS correspondant à l'UE 6 ECTS qui marque l'identité de l'EUR.

▶ Situation des parcours internationaux, double diplômes et Erasmus Mundus

- Ne pas empêcher la mobilité des étudiants en cours de cursus.
- Une des UE de formation à l'étranger sera alors validée comme une équivalence (aux 6 ECTS commun), ce qui contribue notamment à renforcer le volet international. Idem pour les entrants ayant effectué une partie de leur cursus dans une université étrangère.

▶ Langue dispensée

- Réfléchir à la question de l'enseignement en anglais mais ne pas en faire une condition obligatoire.

Dispositifs génériques graduate school

- ▶ **Forum annuel de recrutement** organisé au mois de janvier après pré-sélection sur dossier, permettant audition et rencontres, possiblement avec système de visio ?
- ▶ **Semaine "d'intégration"** : banalisation de la 1ère semaine de septembre. Sessions qui mêlent les 3 niveaux LMD : présentation des projets/soutenance des M1 et M2, présentation des thèses et des sujets de thèse, mentorat, conférences des doctorants, ateliers, groupe de travail, découverte du campus, accueil, ...
- ▶ **Centre d'attractivité des masters** pour l'ensemble des masters et centralisation des actions de la graduate school.
- ▶ **Observatoire de la métropole** (pourra impliquer une dizaine d'EUR) pour développer la culture projet et favoriser l'interdisciplinarité inter-EUR.

Gouvernance et principes de fonctionnement (1/2)

- ▶ Les financements sont gérés au niveau de la graduate school et sont reversés à la composante identifiée comme gestionnaire de l'EUR (semaines d'intégration, UE mises en commun, ...) au vu du projet d'EUR.
- ▶ Le financement ANR sera complété par le redéploiement de financements existants (IDEX – bourses Master, ADR-, EUR CBH par exemple) et par des moyens propres aux EUR.
- ▶ L'attractivité niveau doctorat sera financée par le redéploiement de moyens existants. *Une partie des actions et moyens de l'EUR CBH pourrait être mise en commun au niveau de la graduate school, dès lors que cette EUR souhaite partager l'organisation générale ?*
- ▶ La question de l'attribution d'une dotation aux laboratoires partenaires de la graduate school a été évoquée, mais le financement est insuffisant. *Penche plutôt pour des accords sous forme d'engagement des labos à être partenaire ? (accueil des étudiants).*
- ▶ Les principes d'évaluation du parcours graduate school sont basés sur la confiance *a priori* et la capacité des EUR à recruter de bons étudiants et les mesures sont effectuées *a posteriori*.
- ▶ Des discussions sont en cours pour signer des conventions avec les ONR pour mettre en valeur l'implication des chercheurs (*possibilité de reconnaître leur travail dans le référentiel, titre de chercheur-enseignant à partir d'un certain seuil (24h ?) Autorisation de cumul pluri annuelle ?*

Gouvernance et principes de fonctionnement (2/2)

► En termes de gouvernance

- Chaque EUR s'appuie sur une équipe projet et un (ou plusieurs) porteurs. *Quel cadrage ?*
- *Une équipe projet graduate school est installée en central, avec un chargé de mission qui rapporte au VP formation et au VP recherche ? Et pour tout ce qui concerne le doctorat le directeur du collège des ED ?*
- *L'équipe projet comprend 4 ingénieurs projets, recrutés en mobilité interne ?*
- *Un comité d'expert extérieur est sollicité tous les deux ans pour rendre un avis sur l'avancement du projet ?*

► Décisions et financement

- *Pour les initiatives pédagogiques (UE transversales, semaines EUR, modules spécifiques, etc.), l'équipe projet graduate school reçoit les propositions des porteurs d'EUR, les instruit et soumet au directoire une proposition de financement ? Pas d'appel d'offre ? Le conseil académique apparaît être l'instance la plus pertinente ? (ou une commission permanente issue du conseil académique ?).*
- *Pour les bourses de mobilité, le mécanisme d'attribution est similaire au dispositif employé pour les bourses de mobilité IDEX, avec déconcentration de la décision pour gagner en rapidité et évaluation a posteriori. Les contrats doctoraux sont attribués par le Collège doctoral. Comment associer les porteurs d'EUR ?*

► Évaluation, suivi et évolution du projet

- *Chaque année, un bilan du projet est présenté devant une commission ad hoc issue du Conseil académique ? Chaque année, les orientations du projet sont discutées avec : l'équipe projet graduate school, les directeurs de composantes concernées, les porteurs d'EUR ?*

Le dossier

- ▶ **80 000 signes, anglais, fermeture du serveur le 10 mars (12 jours ouvrables)**
- ▶ **Une description des grands principes**
- ▶ **10 lignes par EUR dans le dossier, une annexe de deux pages par EUR**
- ▶ **Une représentation (si possible graphique) de l'impact sur l'UGA**
 - Les EUR et les mentions de master
 - Les EUR et les composantes CSPM/CAPM
 - Les EUR et les pôles
 - Les EURS et les Labex
 - Les EUR et les CDP
- ▶ **Évaluation, suivi et evolution du projet**
- ▶ **Un budget à 36 millions d'euros sur 9 ans ?** (la moitié au titre de la SFRI)

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Comment une UFR ne se sentirait-elle pas favorisée d'avoir la gestion d'une Ecole universitaire de recherche (EUR), à travers la CSPM, plutôt que de laisser cette gestion au niveau central ?

Jean-Gabriel VALAY : Si la gestion d'une EUR sera une certaine fierté, cela demandera un travail conséquent, et les composantes ne vont sans doute pas revendiquer le portage de beaucoup d'EUR. On peut imaginer que dans certains cas, cette gestion soit confiée à la CSPM ou à la CAPM.

Thierry KLEIN : En M2, 6 ECTS, soit 20 % des cours, doivent être communs à des parcours qui n'appartiennent pas aux mêmes mentions, qui n'ont pas les mêmes prérequis, qui ne sont pas construits sur les mêmes logiques pédagogiques, etc. Je ne vois pas comment cela est possible. Le problème se pose aussi au niveau du M1, mais de manière peut-être moins forte.

Jean-Gabriel VALAY : Il s'agit de structurer la formation ; si nous le faisons pas avec les ECTS, il faudrait fabriquer des nouvelles mentions de toutes pièces.

Thierry KLEIN : Que signifie « structurer la formation » ?

Jean-Gabriel VALAY : Chaque étudiant restera sur sa discipline, son cœur de métier, mais s'intéressera à l'objet avec lequel il va être amené à travailler plus tard, soit en entreprise, soit en laboratoire. Les EUR sont toutes centrées sur une question sociétale qui nécessite des compétences de différentes disciplines. Par exemple, la question de l'environnement est travaillée du point de vue des sciences humaines et sociales, de la géographie, de la chimie, de la physique, du vivant, etc. ; les spécialistes de ces disciplines sont amenés à travailler ensemble dans les entreprises et les laboratoires. Les étudiants des EUR restent dans leur discipline en M1 et M2, mais commencent à s'intéresser à ce que font les autres.

Thierry KLEIN : Dans un même parcours, on retrouvera donc des étudiants qui font le parcours classique et des étudiants labellisés EUR ?

Jean-Gabriel VALAY : Oui, néanmoins ces derniers suivront le parcours classique à 10 % près.

Thierry KLEIN : Pour le M2, il s'agit de 20 % des cours. J'ai travaillé sur un parcours, sur sa cohérence, et si je dois encourager certains de mes étudiants à n'en faire que 80 %, mon parcours n'est plus crédible.

Jean-Gabriel VALAY : Il existe une incroyable disparité entre la formation et la recherche : en recherche, il y a 6 pôles et 80 laboratoires ; en formation, il y a 30 composantes et 300 mentions de master. Je pense qu'il serait intéressant d'inciter à s'interroger sur le caractère absolument indispensable des 30 ECTS de M2, et d'essayer de se mélanger un peu.

Thierry KLEIN : Nous nous sommes posé ces questions en faisant les maquettes.

Jean-Gabriel VALAY : Il est clair que c'est un effet transformant sur la formation, mais il arrive au bon moment puisque l'on est en train d'écrire ces maquettes.

Anne-Catherine FAVRE : La Présidence est en train de réfléchir à ce qui peut nous distinguer des autres universités. On pense que ce pourrait être l'interdisciplinarité, qui a été beaucoup développée en recherche pour l'IDEX, un peu moins en formation. Les grands enjeux sociétaux ne se résoudront pas uniquement par les sciences techniques, ou uniquement par les sciences humaines, il faut mixer tout ça.

Thierry KLEIN : On mixe sur une minorité d'étudiants qui vont être labellisés, cela va faire des étudiants de deux catégories au sein d'un même parcours.

Thierry KLEIN : Si un parcours ne peut pas jouer ce jeu, que va-t-il se passer pour lui ?

Jean-Gabriel VALAY : Nous avons prévu une montée progressive du budget, et on peut imaginer que la mise en place du système prenne un peu de temps. Beaucoup de communautés ne sont pas encore prêtes à intégrer ces projets et beaucoup de points d'excellence de notre université ne sont pas dans cette logique de Graduate school parce qu'ils sont déjà très bons, connectés au monde de la recherche et au monde socioéconomique, très attractifs au niveau international, etc. Nous nous basons sur le volontariat, tous les parcours n'intégreront pas ce système.

Gwenaël DELAVAL : Il me semblait que la structuration de la formation par la recherche était l'idée de base de l'université. En tant qu'enseignant-chercheur, nous irriguons notre formation par notre recherche et faisons en sorte que les étudiants aient un contact avec la recherche, que ce soit sous forme de stage ou de mémoire de recherche. Le projet proposé ici concentre des financements et des moyens de l'université sur un petit nombre d'étudiants alors même que les moyens manquent de partout, dans toutes les disciplines ; il renforce la concurrence entre les grosses universités, laissant sur place les petites. Je ne comprends pas comment on justifie un tel projet dans ce contexte.

Jean-Gabriel VALAY : Toutes les personnes qui ont déposé des projets ont été entendues. Ce qui caractérise l'IDEX grenoblois, c'est précisément son caractère inclusif pour tous les étudiants, pour tous les laboratoires, contrairement à d'autres établissements.

Gwenaël DELAVAL : Les étudiants qui vont bénéficier de ce dispositif seront sélectionnés.

Jean-Gabriel VALAY : Il s'agira surtout de trouver des étudiants qui voudront intégrer ces formations exigeantes : il faudra suivre son

parcours tout en ayant la curiosité et le courage d'en abandonner une partie pour aller s'ouvrir à quelque chose d'un peu différent.

Gwenaël DELAVAL : Le fait de structurer la formation par la recherche, de faire en sorte que les étudiants puissent avoir accès à une formation par et pour la recherche devrait profiter à tous les étudiants inscrits à l'université.

Jean-Gabriel VALAY : Je préférerais en effet que l'on double la dotation des universités. Je comprends que l'on puisse considérer que l'UGA n'a pas à répondre à ces appels à projets. Cependant, cet appel d'offre SFRI permet structuration et ouverture ; c'est pour nous l'occasion de récupérer 18 ou 20 millions d'euros, mais également de reverser dans un système plus classique la somme équivalente, donc d'obtenir 36 millions d'euros sur 9 ans sans appel à projets. Par ailleurs, il y a très peu de masters qui remplissent leurs capacités d'accueil. Il ne s'agit pas de sélection mais de tentatives de séduction pour attirer des étudiants qui préfèrent aller ailleurs.

Gwenaël DELAVAL : Ce dispositif ne va pas bénéficier à tous les étudiants inscrits en M1.

Jean-Gabriel VALAY : On essaye de faire en sorte que les 2 UE communes puissent bénéficier à plus de monde qu'uniquement aux étudiants de l'EUR. Par ailleurs, beaucoup d'argent est destiné aux bourses à l'international, pour inciter les étudiants étrangers à venir étudier chez nous.

Gwenaël DELAVAL : Dans le document mis à notre disposition, il est écrit que « les financements des EUR sont constitués par des contributions venant des composantes élémentaires notamment en masse salariale ». Dans quelle composante, quelle discipline ou quel parcours y a-t-il suffisamment d'enseignants-chercheurs, d'heures en masse salariale

disponibles pour pouvoir rajouter des UE ?

Jean-Gabriel VALAY : Il s'agit d'un exercice de style consistant à démontrer, dans le cadre du Programme investissement d'avenir, que nous sommes capables d'apporter 3 fois plus d'argent que ce que nous demandons. Pour cela, nous prenons notre masse salariale, laquelle s'élève à environ 400 millions d'euros au niveau de l'établissement.

Gwenaël DELAVAL : Est-ce que la Présidence de l'université assume de participer à ce projet qui permet au gouvernement d'éviter d'augmenter la dotation, de créer des postes, de lancer des plans de titularisation au niveau national, en nous proposant des moyens de récupérer des financements qui vont profondément transformer l'université en concentrant les financements sur un très petit nombre d'étudiants ?

Caroline BERTONECHE : Oui, notre objectif est de mettre en valeur l'interdisciplinarité, l'international et la promotion de formations nouvelles pour les étudiants dans diverses composantes.

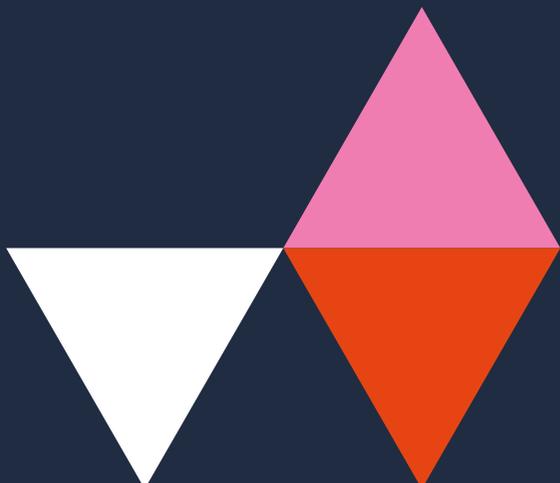
Jean-Gabriel VALAY : Il est vrai que nous n'avons pas besoin de cela pour faire du lien formation/recherche et nous allons l'écrire explicitement dans le dossier.

Anne-Catherine FAVRE : Je ne pense pas que cet appel à projets s'oppose à des créations de postes.

Caroline BERTONECHE : On peut apprécier le fait que, pour une fois, un appel à projet réservé à la recherche s'ouvre à la formation. Il y a un véritable effort pour ouvrir des fonds substantiels à la formation.

Elu de la CFVU : En tant qu'étudiants, nous cherchons à nous ouvrir aux questions de société et apprécions que nos parcours soient davantage multidisciplinaires.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020
3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)
4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
5. **Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations**
→ Présenté par Anne BROUZET
6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021
7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE
8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel
9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)
10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit
11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF
12. Questions diverses



Campagne d'accréditation de l'offre de formation EPE UGA

Présentation du 13 février 2020

Sommaire

- 1. Retour du HCERES sur les dossiers d'auto-évaluation**
- 2. Processus d'accréditation partie haute EPE UGA**
- 3. Calendrier du processus d'accréditation**
- 4. Méthode d'élaboration de la partie basse de l'offre de formation et de sa soutenabilité**



1 - Retour du HCERES sur les dossiers d'auto-évaluation

Réception d'un rapport d'évaluation par champ de formation comportant l'évaluation du champ (5 à 10 pages) et les fiches d'évaluation par mention composant le champ (3 à 4 pages par mention).

- Les fiches d'évaluation des mentions ont été mises à disposition et font l'objet d'une demande de retour par les responsables de mention. Ces retours sont transmis au HCERES après consolidation par la DMAP.
- Les experts ont émis des points d'attention sur certaines mentions dans les dossiers champs et des recommandations dans les fiches d'évaluation mention. Ces recommandations peuvent impliquer une modification substantielle de la maquette ou une remise en cause de l'accréditation de la mention. Une analyse approfondie des mentions concernées sera réalisé en prenant en compte les retours des responsables de formation. Ce travail conduira à la préparation des éléments remis à l'HCERES le 1^{er} avril (partie dite « haute » de l'accréditation).

Champs de formation	Points d'attention champ (1)	Recommandations mention (2)	Observations « conseils »	nbre mentions	% avec recommandation (1+2)
Architecture, sciences de l'homme et sociétés, territoires, urbanisme	1	10	4	15	73%
Arts, communication, création, cultures, langage, langues, lettres, sciences humaines	2	7	17	26	35%
Biologie, chimie, santé, STAPS	2	6	16	24	33%
Droit, Economie, Etudes politiques, Gestion, Management	13	6	28	47	40%
Environnement, matériaux, physique, terre	9	6	12	27	56%
Informatique, Mathématiques, Sciences et technologies de l'information et de la communication	2	4	7	13	46%
ESPE			4	4	0%
Total général	29 (19%)	39 (25%)	88 (56%)	156	44%

Les principaux points exprimés au global :

- Une démarche d'AE qui témoigne d'une politique qualité volontariste mais qui ne se retrouve pas systématiquement dans les dossiers mentions de tous les champs et dont on ne perçoit pas toujours les résultats en terme d'amélioration continue des formations.
- Améliorer le pilotage des formations : mise en place ou mise en conformité des conseils de perfectionnement (représentation des étudiants notamment), évaluation des enseignements à formaliser.
- Des taux de poursuite d'étude trop importants en LP
- Des indicateurs de performance parfois faibles (IP, effectifs, évaluation).
- Renforcer la dimension internationale (mobilité, partenariats). Une mobilité à l'international très inégale, faible notamment dans les champs « Arts... » et « Architecture... », et généralement faible en ce qui concerne la mobilité sortante (politique d'enseignement des langues ?)
- L'innovation pédagogique et l'usage du numérique reste classique et peut interroger le rôle de l'IDEX
- La démarche « compétence » (notamment blocs de compétences) est peu développée.
- Une place de la VAE et de la Formation tout au long de la vie à conforter
- Une politique de stages inexistante (avec des stages non crédités dans certaines formations)

2 - Processus d'accréditation partie haute EPE UGA

Défis sociétaux

- Transition numérique
- Territoires, mobilité, innovation, dynamique sociale et culturelle
- Transition énergétique
- Transition écologique, biodiversité et planète durable
- Transitions Industrie 4.0, stratégie économique
- Politiques publiques et Etat de droit
- Technologie pour la santé, bien-être, vieillissement, maladies chroniques

- La **lettre de cadrage sur le processus de définition des ambitions de l'offre de formation accréditée (avril 2019)** précise les dimensions sur lesquelles l'établissement EPE UGA porte une ambition.
- Présentation de la démarche ***en plénière le 13 sept. 2019***
- Des groupes de travail se sont réunis à l'automne 2019 et ont abouti à la rédaction de fiches thématiques, mises à disposition en décembre sur le site alfresco dédié à l'évaluation/accréditation : <https://espaces-collaboratifs.grenet.fr/share/page/site/aeformation/hceres2019/dashboard>
- Les fiches « Dimension » sont des aides à la définition des ambitions des parcours. Les fiches « Défi sociétal » sont des aides au positionnement dans la signature grenobloise.

Dimensions

- ✓ Attractivité
- ✓ Inclusion
- ✓ Réussite
- ✓ Formation Tout au Long de la Vie
- ✓ Professionnalisation
- ✓ Internationalisation
- ✓ Pluridisciplinarité
- ✓ Lien Formation-Recherche

MENTION**Maximum 2 pages**

Campagne d'accréditation 2021-2025

Vague A

Établissement(s) demandant l'accréditation :

Composante(s) gestionnaire(s) :

Le dossier MENTION**La formation**

Intitulé de la mention (Voir la nomenclature nationale des mentions de diplômes dans le dossier ressources sur Alfresco) :	Prendre en compte la nomenclature nationale
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	
Civilité/Nom/Prénom et coordonnées du/des responsable(s) :	
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique , d'un renouvellement avec structuration , d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo . En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création) :	
Champ de formations (indiquer le champ dans lequel s'inscrit cette formation. Voir la liste des mentions par champ de formation dans le dossier ressources sur Alfresco) :	
Parcours (préciser les différents parcours prévus dans la mention) :	Parcours types
Lieu(x) de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations. Préciser si nécessaire par parcours) :	

Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage , en contrat de professionnalisation ; à distance , etc. Préciser si nécessaire par parcours) :	
Volume horaire de la formation parcours par parcours (indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères) :	Cohérent avec : La situation actuelle Le cadrage CDC qui préconise au mieux un maintien des moyens.
Effectifs attendus parcours par parcours :	Voir PIAD ou fiches effectifs du dossier AE
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur public (en préciser la nature du partenariat) :	
Accords internationaux particuliers :	
Conventionnement avec une institution privée française :	
Commentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période (Prendre en compte notamment les conclusions et remarques des retours de l'évaluation externe HCERES) :	Prendre en compte les conclusions de l'évaluation externe du HCERES

PARCOURS TYPE

Si le diplôme ne pas dispose de parcours type, renseigner les ambitions ci-après au niveau de la mention.

1. Identification du parcours type

Composante(s) gestionnaire(s) :

Intitulé du parcours type :

Sur quelles années ce parcours se décline-t-il ? L1 L2 L3 LP M1 M2

Type de diplôme (L, LP, M) et nom de la mention (éventuellement des mentions) à laquelle le parcours est rattaché :

Civilité/Nom/prénom et coordonnées du/des responsables du parcours (mail, téléphone) :

Établissement(s) impliqué(s) dans la formation :

S'agit-il : d'une création d'une modification, préciser :

2. Finalités du parcours type et prise en compte du bilan d'auto-évaluation

- 1.1. Objectifs scientifiques et/ou professionnels du parcours type :
- 1.2. Bilan des forces/faiblesses du parcours actuel (si renouvellement) :

2. Ambitions du parcours

2.1. Défi sociétal (le cas échéant) :

Sur la base des fiches défi sociétal et du tableau positionnement thématique, préciser :

Nom du défi :	
Positionnement thématique (signature grenobloise) :	

La fiche PARCOURS

2.2. Matrice Dimension-Ambition :

AMBITION VISEE DE 1 à 5 (1 étant une position de maintien en l'état et 5 étant l'affichage d'une forte ambition sur la prochaine accréditation)

DIMENSIONS	2025
Attractivité	
Inclusion	
Réussite	
FTLV	
Professionnalisation	
Pluridisciplinarité	
Internationalisation	
Liens Formation/Recherche	

2.3. Détails des ambitions visées :

Apporter quelques éléments macro.

Un 2nd temps de travail ultérieur permettra de finaliser cette partie sur les leviers et indicateurs associés.

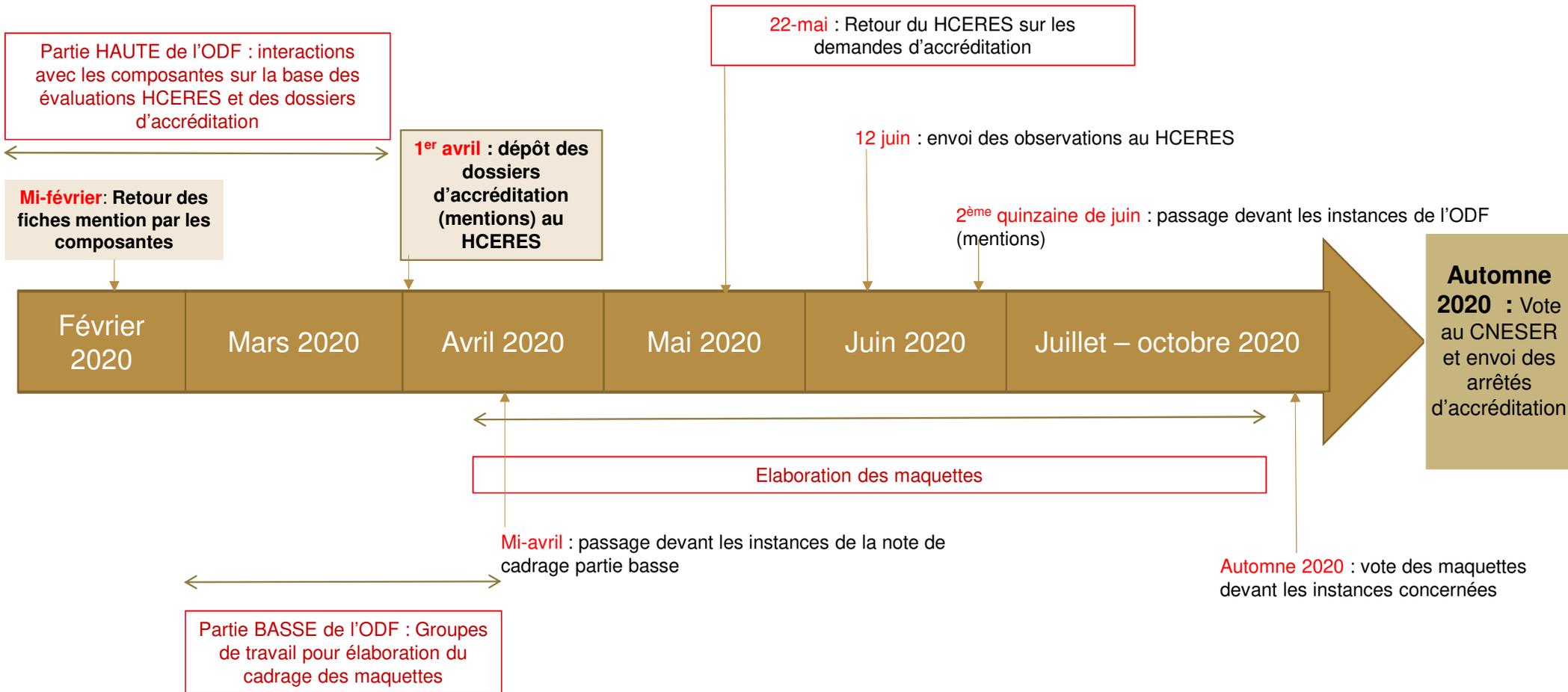
L'accompagnement à la rédaction des dossiers avec la prise en compte des évaluations du HCERES sera réalisé par les équipes de la DGD formation.

Contact :
Accreditationformation2021-2025@univ-grenoble-alpes.fr

3 - Calendrier de la campagne d'accréditation HCERES

PARTIE HAUTE

PARTIE BASSE



4 - Méthode d'élaboration de la partie basse de l'offre de formation et de sa soutenabilité

A- Détermination du niveau de cadrage

Rappel des statuts :

Article 49

Compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire

La commission de la formation et de la vie universitaire :

1. Définit les ambitions, objectifs et **orientations globales de formation initiale et tout au long de la vie**

Article 73

Gouvernance, compétences, droits et devoirs des composantes sans personnalité morale

22. Définissent le règlement des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions pour les formations qu'elles portent **dans un cadre défini par l'EPE**

B- Détermination du contenu du cadrage

5 thématiques identifiées (à compléter en lien avec les composantes):

- Modalités d'organisation de la formation
- Professionnalisation
- Pluridisciplinarité et compétences transversales
- Réussite
- Organisation des blocs et démarche compétence

Organisation des groupes :

5 groupes thématiques qui se réuniront semaine du 2 mars et semaine du 16 mars.

1 séance plénière de restitution sera organisée début avril.

Composition : vice-présidence formation, 1 directeur DGD-formation, membres de la commission pédagogique CFVU, représentants des composantes, autres DGD / services selon l'objet.

1 groupe travaillera par ailleurs sur la soutenabilité (VP Formation, VP CA, VP finance et patrimoine, représentants de composantes, DGD Formation, DIPPAQ).

Virginie ZAMPA : Le conseil de l'UFR LLASIC a décidé de ne pas faire remonter les maquettes, notamment pour se placer en opposition à la loi pluriannuelle de recherche. Comment les instances se positionnent-elles par rapport à cela ?

Caroline BERTONECHE : Je pense que la résistance est bonne, mais est-ce que l'accréditation est le bon moyen ? Je suis inquiète que l'on mette en péril les formations.

Anne-Catherine FAVRE : On ne connaît pas encore cette loi LPPR, il n'y a que des avant-rapports, la loi n'a pas encore été déposée. La Ministre, à l'occasion de sa venue à Grenoble pour rencontrer les directeurs de laboratoire vendredi dernier, a été rassurante sur un grand nombre de points qui faisaient très peur à la communauté universitaire.

Caroline BERTONECHE : Je viens de lire la pétition dans laquelle est mentionnée la question de la modulation des services, or la Ministre l'a exclue catégoriquement de son projet de loi lors de sa venue. Les 192 heures ne seront pas touchées, le statut des maîtres de conférence non plus.

Gwenaël DELAVAL : La loi n'a effectivement pas encore été publiée, mais nous nous basons sur ce qui l'a été, et ce sont les pré-rapports. D'autres points qui suscitent une mobilisation n'ont pas été exclus par la Ministre. Vous pensez que ce n'est pas le bon mode d'action ; que proposez-vous pour faire barrage à certaines modalités inscrites dans les rapports et qui n'ont pas été écartées par la Ministre ?

Caroline BERTONECHE : Le dialogue, la rencontre avec la Ministre, le fait de continuer le bras de fer, défendre ce qui nous tient à cœur et que nous ne laisserons pas passer au sein de notre université. Mais je ne pense pas que mettre en péril les formations soit un bon moyen de négociation.

Gwenaël DELAVAL : Comment se passe ce bras de fer ?

Caroline BERTONECHE : Dans notre engagement politique, au niveau de la Présidence, pour dialoguer et négocier.

Anne-Catherine FAVRE : La semaine de son élection, le Président de l'UGA a écrit à la Ministre ; il a été entendu puisque la Ministre est venue à Grenoble pour rassurer la communauté, en l'occurrence les directeurs de laboratoire.

Gwenaël DELAVAL : Lors de cette visite, un rassemblement était organisé et les CRS ont menacé de charger les chercheurs si ces derniers dépassaient une ligne imaginaire tracée sur le sol. Pensez-vous qu'il s'agit d'un dialogue acceptable de la part du ministère ? Trouvez-vous cela normal ?

Caroline BERTONECHE : Cela ne relève pas de notre responsabilité. Je ne trouve pas normal de charger des chercheurs.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020
3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)
4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations
6. **Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021**
→ Présenté par Anne BROUZET
7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE
8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel
9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)
10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit
11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF
12. Questions diverses

SEPTEMBRE 2020	OCTOBRE 2020	NOVEMBRE 2020	DECEMBRE 2020	JANVIER 2021	FEVRIER 2021	MARS 2021	AVRIL 2021	MAI 2021	JUIN 2021	JUILLET 2021
lundi 31-août	jeudi 1	dimanche 1 Toussaint	mardi 1	vendredi 1 Jour de l'an	lundi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1 Fête travail	mardi 1	jeudi 1
mardi 01-sept	vendredi 2	lundi 2	mercredi 2	samedi 2	mardi 2	mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	mercredi 2	vendredi 2
mercredi 2	samedi 3	mardi 3	jeudi 3	dimanche 3	mercredi 3	mercredi 3	samedi 3	lundi 3	jeudi 3	samedi 3
jeudi 3	dimanche 4	mercredi 4	vendredi 4	lundi 4	jeudi 4	jeudi 4	dimanche 4	mardi 4	vendredi 4	dimanche 4
vendredi 4	lundi 5	jeudi 5	samedi 5	mardi 5	vendredi 5	vendredi 5	lundi 5	mercredi 5	samedi 5	lundi 5
samedi 5	mardi 6	vendredi 6	dimanche 6	mercredi 6	samedi 6	samedi 6	mardi 6	jeudi 6	dimanche 6	mardi 6
dimanche 6	mercredi 7	samedi 7	lundi 7	jeudi 7	dimanche 7	dimanche 7	mercredi 7	vendredi 7	lundi 7	mercredi 7
lundi 7	jeudi 8	dimanche 8	mardi 8	vendredi 8	lundi 8	lundi 8	jeudi 8	samedi 8 Vict 1945	mardi 8	jeudi 8
mardi 8	vendredi 9	lundi 9	mercredi 9	samedi 9	mardi 9	mardi 9	vendredi 9	dimanche 9	mercredi 9	vendredi 9
mercredi 9	samedi 10	mardi 10	jeudi 10	dimanche 10	mercredi 10	mercredi 10	samedi 10	lundi 10	jeudi 10	samedi 10
jeudi 10	dimanche 11	mercredi 11 Armistice	vendredi 11	lundi 11	jeudi 11	jeudi 11	dimanche 11	mardi 11	vendredi 11	dimanche 11
vendredi 11	lundi 12	jeudi 12	samedi 12	mardi 12	vendredi 12	vendredi 12	lundi 12	mercredi 12	samedi 12	lundi 12
samedi 12	mardi 13	vendredi 13	dimanche 13	mercredi 13	samedi 13	samedi 13	mardi 13	jeudi 13 Ascension	dimanche 13	mardi 13
dimanche 13	mercredi 14	samedi 14	lundi 14	jeudi 14	dimanche 14	dimanche 14	mercredi 14	vendredi 14	lundi 14	mercredi 14 Fête nat.
lundi 14	jeudi 15	dimanche 15	mardi 15	vendredi 15	lundi 15	lundi 15	jeudi 15	samedi 15	mardi 15	jeudi 15
mardi 15	vendredi 16	lundi 16	mercredi 16	samedi 16	mardi 16	mardi 16	vendredi 16	dimanche 16	mercredi 16	vendredi 16
mercredi 16	samedi 17	mardi 17	jeudi 17	dimanche 17	mercredi 17	mercredi 17	samedi 17	lundi 17	jeudi 17	samedi 17
jeudi 17	dimanche 18	mercredi 18	vendredi 18	lundi 18	jeudi 18	jeudi 18	dimanche 18	mardi 18	vendredi 18	dimanche 18
vendredi 18	lundi 19	jeudi 19	samedi 19	mardi 19	vendredi 19	vendredi 19	lundi 19	mercredi 19	samedi 19	lundi 19
samedi 19	mardi 20	vendredi 20	dimanche 20	mercredi 20	samedi 20	samedi 20	mardi 20	jeudi 20	dimanche 20	mardi 20
dimanche 20	mercredi 21	samedi 21	lundi 21	jeudi 21	dimanche 21	dimanche 21	mercredi 21	vendredi 21	lundi 21	mercredi 21
lundi 21	jeudi 22	dimanche 22	mardi 22	vendredi 22	lundi 22	lundi 22	jeudi 22	samedi 22	mardi 22	jeudi 22
mardi 22	vendredi 23	lundi 23	mercredi 23	samedi 23	mardi 23	mardi 23	vendredi 23	dimanche 23	mercredi 23	vendredi 23
mercredi 23	samedi 24	mardi 24	jeudi 24	dimanche 24	mercredi 24	mercredi 24	samedi 24	lundi 24 Pentecôte	jeudi 24	samedi 24
jeudi 24	dimanche 25	mercredi 25	vendredi 25 Noël	lundi 25	jeudi 25	jeudi 25	dimanche 25	mardi 25	vendredi 25	dimanche 25
vendredi 25	lundi 26	jeudi 26	samedi 26	mardi 26	vendredi 26	vendredi 26	lundi 26	mercredi 26	samedi 26	lundi 26
samedi 26	mardi 27	vendredi 27	dimanche 27	mercredi 27	samedi 27	samedi 27	mardi 27	jeudi 27	dimanche 27	mardi 27
dimanche 27	mercredi 28	samedi 28	lundi 28	jeudi 28	dimanche 28	dimanche 28	mercredi 28	vendredi 28	lundi 28	mercredi 28
lundi 28	jeudi 29	dimanche 29	mardi 29	vendredi 29	lundi 29	lundi 29	jeudi 29	samedi 29	mardi 29	jeudi 29
mardi 29	vendredi 30	lundi 30	mercredi 30	samedi 30	mardi 30	mardi 30	vendredi 30	dimanche 30	mercredi 30	vendredi 30
mercredi 30	samedi 31	jeudi 31	dimanche 31	lundi 31	mercredi 31	mercredi 31	lundi 31	jeudi 31	dimanche 31	samedi 31

Ce calendrier concerne les formations accréditées

LEGENDE DES CODES COULEUR :

Semaine d'accueil des L1 Forum ETC / Je t'explique

Du lundi 31 août au vendredi 4 septembre 2020 (Forum des associations + Forum ETC)

Date limite conseillée de publication des résultats

Forum des Sport : UGA c'est party

Le 10 septembre au CSU Piscine Universitaire à Grenoble et sur le site Larour Maubourg de Valence 10 septembre 2020 journée

Semaines projets :

Semaines communes pour faciliter la mise en œuvre de projets (transversaux) : NB : Il ne s'agit pas de semaines banalisées. Ces deux semaines communes sont un outil pour aider les composantes et les équipes pédagogiques qui le souhaitent à mettre en œuvre leurs projets pédagogiques transversaux (Intra-département, Inter-composantes) ou des projets pédagogiques qui nécessitent que les enseignements se fassent sur un agenda plus regroupé (pédagogie par projets, challenges, déplacements sur le terrain, etc.)

1er SEMESTRE :

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 31 août 2020. Ils se terminent au plus tard le 19 décembre 2020. Les formations du secteur Santé débutent à la date arrêtée par les Facultés de Médecine et de Pharmacie. Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant (ou la semaine du 14 décembre si les examens ont lieu après les vacances).

2e SEMESTRE :

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 4 janvier 2020, une fois les examens du 1^{er} semestre terminés. Ils se terminent au plus tard 30 avril 2020. Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant.

EXAMENS OU DEBUT D'EXAMENS :

1^{ère} session du 1^{er} semestre : à partir du lundi 14 décembre 2020 et jusqu'au samedi 16 janvier 2021 midi, après l'interruption pédagogique de décembre
1^{ère} session du 2nd semestre : à partir du lundi 3 mai 2021 et jusqu'au samedi 22 mai 2021 midi.
2^{ème} session (des 1^{er} et 2nd semestres) : à partir du lundi 7 juin 2021 et jusqu'au Samedi 26 juin 2021 midi

INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES :

TOUSSAINT : du samedi 24 octobre midi au lundi 2 novembre 2020 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.
NOEL : du samedi 19 décembre 2020 midi au lundi 4 janvier 2021 matin
HIVER : du samedi 13 février 2021 midi au lundi 22 février 2021 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.
PRINTEMPS : du samedi 17 avril 2021 midi au lundi 26 avril 2021 matin

JOURS FERIES

Le calendrier pédagogique a été construit en lien avec les CAPM et l'USMB.

Il n'est plus obligatoire d'espacer de 15 jours les premières et les deuxièmes sessions pour les examens de Licence.

Martin COSTE-CLEMENT : Pourquoi les semaines projets ne sont-elles pas rendues obligatoires pour les étudiants afin de favoriser le travail interdisciplinaire et la découverte de nouveaux horizons dans le cadre de nos études ?

Anne BROUZET : Certains étudiants ne sont pas intéressés par les thématiques des projets. Néanmoins, beaucoup d'étudiants participent à ces semaines projets.

Thierry PLACETTE : Une semaine projets ambitieuse serait une semaine projets banalisée pour que les étudiants puissent s'ouvrir à autre chose, même si je connais les contraintes d'emplois du temps, de salles, etc. Par ailleurs, il y a un problème de compatibilité des calendriers UGA et de l'établissement composante Grenoble INP, qui imposent beaucoup de contraintes pour les enseignements transverses (Service des langues, Service des enseignements transversaux, Service des sports). Je renouvelle le vœu que j'avais émis l'année dernière : avoir une compatibilité totale des calendriers.

Anne BROUZET : La question du calendrier pédagogique va être traitée par le groupe de travail n°1. Nous avons constaté ces dernières années que les 13 semaines sont vraiment nécessaires pour les équipes pédagogiques et pour les étudiants. Nous avons envisagé de décaler le calendrier, mais cela n'aurait laissé aucune marge de manœuvre.

Cédric LAURENT : La semaine 14 était considérée comme une semaine « tampon » mais pouvait également servir au rattrapage de cours. Est-ce toujours possible ? En effet, ma composante commence la semaine 2 et termine la semaine 14.

Anne BROUZET : C'est plutôt la semaine 13 qui est considérée comme semaine tampon. Les composantes s'organisent en fonction de leurs contraintes propres, et ce sera toujours le cas. Le calendrier prévoit un cadre global indispensable pour notre établissement, qui permet notamment de rendre prioritaire l'organisation des examens à des périodes déterminées, et ainsi de composer avec nos contraintes patrimoniales.

Cédric LAURENT : Il y a également la contrainte de la fermeture estivale qui débute très tard au mois de juillet et se termine très tard au mois d'août, ce qui impacte l'organisation administrative du début d'année. C'est pourquoi ma composante commencera plus tard.

Ce calendrier sera ensuite soumis au vote du CT puis du CA.

- Délibérations -

Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021

Le calendrier pédagogique 2020-2021 est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	10
Nombre de votants	35
Voix favorables	27
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le calendrier pédagogique 2020-2021.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020
3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)
4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations
6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021
7. **Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE**
→ Présenté par Martin OUDART
8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel
9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)
10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit
11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF
12. Questions diverses

Après discussions, il est décidé de modifier la composition et les critères de la Commission FSDIE.

Les changements apportés sont signalés en vert.

Composition FSDIE

- ▶ Pilotage : VPVE + VPE
- ▶ 5 élus étudiants **et leurs suppléants** : désignés par la CFVU parmi les élus CFVU/CA
- ▶ 2 élus personnels, **dont 1 issu de la CFVU et 1 issu du CA : désignés respectivement** par la CFVU et le CA
- ▶ Direction CROUS + VPE CROUS
- ▶ VP CST et VP RSE
- ▶ Invités : représentants des composantes académiques (étudiant et direction), DVE, DGDF, DCCST, SUAPS, CSU, SAH, CED, DGD PAT, DirCom

Critères FSDIE

- ▶ La commission FSDIE attribue des financements pour :
 - Des projets qui contribuent à l'animation, au dynamisme des campus de l'Université Grenoble Alpes ou à son rayonnement
 - Les projets doivent être portés par une structure associative étudiante. L'association doit être ouverte à des étudiants et personnels en activité du site, issus des établissements et organismes de recherche de l'Université Grenoble Alpes ; les étudiants de ces établissements et organismes constituant au moins 50 % des instances dirigeantes de l'association. (CA/AG).
 - Les projets finançables doivent avoir pour thématique, notamment : la culture artistique, la culture scientifique et technique, le sport, la santé et prévention, la citoyenneté, la solidarité internationale, la solidarité, le handicap, l'environnement.
 - Pour les projets humanitaires et solidaires, en plus des critères cités ci-dessus :
 - le financement ne concerne en aucun cas les déplacements occasionnés (billets d'avion ou autre), ni les frais correspondants aux dépenses effectuées sur place (construction de bâtiments, installation d'équipements, etc.)
 - le financement peut être sollicité sur les seules opérations de restitution et de partage d'expérience, ayant un retour direct sur la communauté universitaire

Critères FSDIE

- ▶ La commission FSDIE n'attribue pas des financements pour (non-éligibilité) :
 - ~~Les projets à caractère prosélyte~~
 - Les frais de fonctionnement de l'association non liés directement au projet.
 - Les projets tutorés de vie étudiante organisés dans le cadre d'une UE obligatoire (texte CVEC)
 - Les projets destinés à la promotion de l'activité représentative
 - Les projets réalisés à l'échelle d'un établissement-composante uniquement (Grenoble INP, ENSAG, IEPG)
 - L'achat de tabac, d'alcool ou de toutes autres substances addictives

- ▶ La commission sera attentive aux éléments suivants :
 - La dimension écoresponsable (utilisation d'écocups, tri des déchets, empreint de matériel, ...)
 - La prise en compte par l'association de la promotion de l'égalité et de la non-discrimination
 - L'accessibilité physique, notamment en direction des personnes en situation de handicap
 - Le soin apporté au montage du projet, à la rédaction du dossier, à la présentation du budget, à la mobilisation du réseau d'accompagnement.
 - La capacité des porteurs à mobiliser d'autres co-financements et à générer des ressources propres (crowdfunding, vente de gâteaux, ...)
 - L'originalité et le caractère innovant du projet

Critères FSDIE

► Devoirs des porteurs de projets :

- Le projet doit être déposé sur la plate-forme FSDIE avant d'avoir lieu (sauf exception ou retard imputable à l'UGA). Un rendez-vous peut être pris avec le service vie étudiante pour tout dossier déposé.
- Les porteurs signent la Charte des étudiant.e.s de l'Université Grenoble Alpes pour la lutte contre le sexisme, les discriminations et les violences à caractère sexuel
- Le logo de l'UGA doit figurer sur les supports de communication
- Les porteurs d'un projet financé participent à la communication de l'Etablissement autour du projet (intranet, internet, articles, etc.)
- Tout projet qui prévoit une vente d'alcool doit prévoir un dispositif de prévention et un tarif préférentiel pour les boissons non-alcoolisées.
- Un projet d'événement grand public doit proposer une tarification différenciée à destination des publics étudiants.
- Inscription de l'association dans l'annuaire des associations de l'établissement
- Les porteurs du projet présentent un bilan moral et financier sous deux mois : budget réalisé, supports de communication, pièces justificative (NB : le bilan du projet précédent sera exigé pour toute nouvelle demande FSDIE de l'association)

► Droits des porteurs de projets :

- Un rendez-vous peut être pris avec la Direction de la Vie Etudiante.
- Relais de communication de la part de l'établissement (LEO, Site internet ...)
- Soutien logistique, mise à disposition de salle, locaux à l'appréciation de la commission pour l'organisation des projets.
- Tout association qui dépose un projet, peut s'il le souhaite, rencontrer le Vice-Président Etudiant.

Articulation FSDIE

- ▶ Les établissements composantes conservent leurs dispositifs propres de financements (CSIE etc)
- ▶ La commission FSDIE centrale est compétente pour financer :
 - Initiatives à l'échelles inter composantes académiques
 - Initiatives à l'échelle CSPM ou composantes élémentaires
 - Exclu les initiatives à l'échelle CAPM seule
- ▶ A discuter à nouveau lors de la mise en place des CSPM
- ▶ La commission FSDIE attribue les financements aux associations
- ▶ Elle présente un bilan annuel des actions financées en CVE

- Délibérations -

Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE

La composition de la Commission FSDIE est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	33
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la composition de la Commission FSDIE.

Les critères de la Commission FSDIE sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	33
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les critères de la Commission FSDIE.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020
3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)
4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations
6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021
7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE
8. **Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel**
→ Présenté par *Caroline BERTONECHE et Martin OUDART*
9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)
10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit
11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF
12. Questions diverses

Commission FSDIE

Personnes à désigner	Candidats titulaires	Candidats suppléants
1 élu du personnel (collège A, B ou C)	Cédric LAURENT (<i>SNPTES</i>)	
10 étudiants élus au CA ou à la CFVU : 5 sièges de titulaires, 5 sièges de suppléants	Raphaël PUYGRENIER (<i>InterAsso</i>)	Emmy MARC (<i>Notre Université Commune</i>)
	Yasmine TOUHAMI (<i>InterAsso</i>)	Hugo PREVOST (<i>Notre Université Commune</i>)
	Salaheddine MOKHTARI (<i>InterAsso</i>)	Noémie DUTILLEUL (<i>InterAsso</i>)
	Bartimée BOSSON (<i>InterAsso</i>)	Séverin CONSTANT-MARMILLON (<i>InterAsso</i>)
	Martin COSTE-CLEMENT (<i>InterAsso</i>)	Alexis FAYOLLE (<i>InterAsso</i>)

Après discussion, il est décidé de soumettre au vote les candidatures du tableau ci-contre.

- Délibérations -

Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel

Les candidatures pour le siège des personnels (collège A, B ou C) et pour les 10 sièges des étudiants (5 titulaires et 5 suppléants) sont soumises au vote : Cédric LAURENT, Raphaël PUYGRENIER et sa suppléante Emmy MARC, Yasmine TOUHAMI et son suppléant Hugo PREVOST, Salaheddine MOKHTARI et sa suppléante Noémie DUTILLEUL, Bartimée BOSSON et son suppléant Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT et son suppléant Alexis FAYOLLE.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	31
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Cédric LAURENT en tant que membre de la Commission FSDIE et de Raphaël PUYGRENIER, Yasmine TOUHAMI Salaheddine MOKHTARI, Bartimée BOSSON et Martin COSTE-CLEMENT

en tant que membres titulaires de la Commission FSDIE et Emmy MARC, Hugo PREVOST, Noémie DUTILLEUL, Séverin CONSTANT-MARMILLON et Alexis FAYOLLE en tant que leurs suppléants respectifs.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020
3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)
4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations
6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021
7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE
8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel
9. **Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
→ Présenté par Thierry PLACETTE et Caroline BERTONECHE
10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit
11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF
12. Questions diverses

Statuts du SUAPS

Université Grenoble Alpes

Le SUAPS est dirigé par un(e) directeur(rice) et administré par un Conseil des Sports.

1/ Composition du Conseil des Sports : 20 membres avec voix délibérative

3 Membres de droit

- le(a) directeur(rice) du SUAPS
- le(a) vice-président(e) du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (VP CFVU) ou son représentant
- le(a) vice-président(e) étudiant(e).

14 Représentants des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs de l'Université :

Dont 7 étudiants participant aux activités sportives de l'UGA : 1 désigné parmi les étudiants élus au CA, 4 désignés parmi les étudiants élus à la CFVU, 1 sportif de haut niveau désigné par le bureau du SUSHN et 1 représentant désigné par l'Association Sportive de l'UGA

Dans le collège des usagers, pour chaque représentant, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire. Il ne siège qu'en l'absence de ce dernier.

3 Personnalités extérieures

2/ Missions du conseil des sports

- proposer la nomination du directeur, au président de l'UGA
- modifier les statuts du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- élaborer si nécessaire un règlement intérieur du SUAPS, dans le respect du règlement intérieur de l'université
- proposer les orientations de la politique sportive du SUAPS pour les étudiants
- valider le projet pédagogique et le programme de la pratique sportive
- voter le rapport d'activités annuel qui sera présenté pour approbation à la CFVU de l'UGA
- donner un avis sur les créations, modifications, ou suppressions de postes attribués au service et proposer la qualification des emplois du SUAPS
- voter le budget du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- proposer les tarifs qui sont de sa compétence et qui devront être approuvés par le CA de l'UGA
- proposer les modalités de collaboration avec les partenaires du SUAPS (CRSU, GUC...)
- donner un avis sur l'évolution du parc des installations sportives
- se saisir de questions diverses sur proposition de ses membres.

En formation restreinte aux enseignants, le conseil des sports propose la répartition des services d'enseignement, soumise ensuite à l'approbation de la Présidente.

3/ Exercice du mandat

Mandat de 4 ans

Fonctionnement du conseil des sports

Il se réunit au moins deux fois par an.

Conseil des sports du SUAPS

Personnes à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
4 étudiants	Mathis MORIN (<i>InterAsso</i>)	Emmy MARC (<i>Notre Université Commune</i>)
	Marie FERNANDEZ (<i>InterAsso</i>)	Benjamin PELLIEUX ABRAM (<i>InterAsso</i>)
	Gregor DAVID (<i>InterAsso</i>)	Elise PAUCOD (<i>InterAsso</i>)
	Martin COSTE-CLEMENT (<i>InterAsso</i>)	Alexis FAYOLLE (<i>InterAsso</i>)

Après discussion, il est décidé de soumettre au vote les candidatures du tableau ci-contre.

- Délibérations -

Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)

Les candidatures pour les 8 sièges des étudiants (4 titulaires et 4 suppléants) sont soumises au vote : Mathis MORIN et sa suppléante Emmy MARC, Marie FERNANDEZ et son suppléant Benjamin PELLIEUX ABRAM, Gregor DAVID et sa suppléante Elise PAUCOD, Martin COSTE-CLEMENT et son suppléant Alexis FAYOLLE.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	12
Nombre de votants	34
Voix favorables	29
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Mathis MORIN, Marie FERNANDEZ, Gregor DAVID et Martin COSTE-CLEMENT en tant que membres titulaires du Conseil des sports du SUAPS et Emmy MARC, Benjamin PELLIEUX ABRAM, Elise PAUCOD et Alexis FAYOLLE en tant que leurs suppléants respectifs.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020
3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)
4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers
5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations
6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021
7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE
8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel
9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)
10. **Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit**
→ *Présenté par Jean-Christophe VIDELIN*
11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF
12. Questions diverses

Approbation des capacités d'accueil en 1^{ère} année de Master Droit 2020-2021

Dans le contexte de la réforme des modalités d'admission en masters en 2016, la Faculté de Droit s'était inscrite dans le régime dérogatoire autorisé par décret qui permet un recrutement à l'entrée en 2^{ème} année de master

Annnonce DGESIP fin 2019 = 2019/20 est la dernière année du régime dérogatoire

- ⇒ Pour la rentrée 2020/2021, la Faculté de Droit doit s'inscrire dans le régime général et recruter en 1^{ère} année**
- ⇒ Nécessité de fixer des capacités d'accueil pour pouvoir subordonner l'admission à l'examen d'un dossier.**

Les capacités d'accueil ont été approuvées en conseil de Faculté le 17 février 2020.

Admission M1

Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1
UGA		11 mentions	11 parcours
	Faculté de Droit	11 mentions	11 parcours
		Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la propriété intellectuelle
		Droit des affaires	Droit des affaires
		Droit des collectivités territoriales	Droit des collectivités territoriales
		Droit des libertés	Droit des libertés
		Droit Européen	Droit Européen
		Droit international	Droit international
		Droit notarial	Droit notarial
		Droit pénal	Droit pénal
		Droit privé	Droit privé
		Droit public des affaires	Droit public des affaires
		Justice, procès et procédures	Justice, procès et procédures

Données 2020/2021				
Capacité Accueil 2020/20201	Modalités de recrutement <i>(utiliser menu déroulant pour renseigner)</i>	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée par rapport à l'année n-1)
338				
338				
20	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
50	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
35	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
36	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
25	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
65	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
20	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
22	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
25	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
25	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
15	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	

La Faculté de Droit a la volonté de faire en sorte que les étudiants de Grenoble titulaires d'une L3 puissent accéder aux mentions de master. Dans cet objectif, les capacités d'accueil de M2 proposées augmentent de 100 places par rapport à l'année précédente.

Les métiers du Droit font partie des professions réglementées et le champ d'accès au monde professionnel par voie contractuelle est plutôt restreint. De ce fait, le nombre de places de stage est limité et contraint l'augmentation des capacités d'accueil.

Selon l'estimation du taux de réussite, la Faculté de Droit comptera 350 titulaires de L3 ; la capacité d'accueil soumise au vote de la CFVU est de 338 places en M1.

Gwenaël DELAVAL : La capacité d'accueil de chaque mention est-elle définie en fonction du nombre de places de stage ?

Jean-Christophe VIDELIN : Oui.

Emmy MARC : Combien avez-vous d'étudiants en L3 ?

Jean-Christophe VIDELIN : 460. Le taux de réussite est d'environ 80 %.

Emmy MARC : Tous les étudiants de L3 ne rentrent pas en master, il faudrait pour cela un taux de réussite de 70 %.

Jean-Christophe VIDELIN : Les taux de réussite peuvent varier selon l'année et les spécialités. En outre, beaucoup d'étudiants grenoblois partent poursuivre leurs études ailleurs. Nous avons fait un choix politique pour parvenir à une telle capacité, et permettre à nos étudiants grenoblois d'avoir 95 % de chance d'obtenir une place en master. Dans le même temps, nos collègues bordelais et toulousains réduisent leurs

effectifs de moitié : partant du principe que leurs étudiants circulent, ils ne voient pas l'intérêt de faire un effort sur leurs capacités d'accueil.

Emmy MARC : Les étudiants ont terminé leurs partiels fin janvier, sans être informés du fait qu'ils passaient leur dernier examen avant d'être sélectionnés. Pourquoi la Faculté de Grenoble ne dispose-t-elle pas de nouveau d'une dérogation ?

Jean-Christophe VIDELIN : La dérogation a été levée définitivement pour toutes les Facultés de Droit. Nous n'avons été informés de cela que le 23 janvier. Nous avons communiqué auprès des étudiants de L3 dans le cadre du Forum des Masters. Nous allons déployer d'importants moyens pour intégrer le semestre 6 dans la sélection de ces étudiants.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Je salue l'augmentation des capacités d'accueil de master. Néanmoins, étant donné qu'il y aura 350 titulaires de L3, je pense qu'un effort de 12 places supplémentaires n'est pas colossal, dans la mesure où cela correspondrait à l'ajout d'environ une place dans chaque parcours. J'entends bien que la transition est brutale puisque l'information vous est parvenue très tardivement, mais je pense que l'on se doit de faire l'effort d'arriver à 350 places.

Jean-Christophe VIDELIN : La capacité d'accueil de 338 places résulte déjà d'un effort : à l'origine, il n'y avait que 312 places. Actuellement, il y a 258 places de master. L'augmentation est donc considérable et beaucoup de directeurs de M2 s'inquiètent. Peut-être que nous augmenterons la capacité d'accueil à 350 ou 360 places l'année prochaine, selon ce que nous aurons constaté de la réalité du terrain.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit

Les capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	20
Membres représentés	10
Nombre de votants	30
Voix favorables	18
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020**
3. **Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)**
4. **Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers**
5. **Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations**
6. **Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021**
7. **Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE**
8. **Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel**
9. **Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
10. **Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit**
11. **Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF**
→ Présenté par Gilles FAURY
12. **Questions diverses**

Approbation des capacités d'accueil en 1ère année de Master MEEF 2020-2021

Rappel 2018 : CA MEEF 812 IA MEEF 617 (au 12 novembre 2018)

Rappel 2019 : CA MEEF 812 IA MEEF 526 (au 07 octobre 2019)

→ Proposition CA 2020 : 728

Capacités d'accueil globalement revues à la baisse du fait de la réforme du modèle de formation des enseignants et de la mise en œuvre de nouvelles maquettes à la rentrée prochaine.

Baisse des capacités d'accueil, estimée sans impact, en mentions PE et EE du fait du non remplissage de la capacité publiée les années précédentes.

En SD, maintien ou réduction marginale de la capacité d'accueil antérieure.

Capacités d'accueil approuvées en conseil d'Institut du 18 décembre 2019.

Admission M1				Données 2019/2020		
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Capacité Accueil 2019/2020 Hors Redoublants	IA 07/10/2019 TOTAL	
UGA	3 mentions		18 parcours	812	526	
	INSPE	3 mentions		18 parcours	812	526
		MEEF Encadrement éducatif	MEEF Encadrement éducatif		36	20
		MEEF Premier degré			390	276
				Grenoble	250	192
				Valence	140	84
		MEEF Second degré			386	230
				Allemand	26	3
				Anglais	32	19
				Documentation	20	15
				Economie Gestion	20	5
				Education musicale et chant choral	20	5
				Education physique et sportive	65	67
				Espagnol	20	21
				Histoire-géographie	36	27
				Italien	20	7
				Lettres classiques	36	2
				Lettres modernes		15
				Mathématiques	36	16
				Numérique et sciences informatiques		
		Sciences économiques et sociales	25	6		
		Sciences de la vie et de la terre	30	22		

Données 2020/2021					
Capacité Accueil 2020/2021	Modalités de recrutement <i>(utiliser menu déroulant pour renseigner)</i>	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020-2021)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
728				-84	
728				-84	
25	Dossier	30/03/2020	13/05/2020	-11	Réforme formation
320	Test et dossier	30/03/2020	13/05/2020	-70	Réforme formation
200				-50	
120				-20	
383	Dossier	30/03/2020	13/05/2020	-3	Réforme formation
20				-6	
32				0	
20				0	
20				0	
15				-5	
50				-15	
20				0	
36				0	
20				0	
36				0	
36				0	
30				30	
20				-5	
28				-2	

Ces capacités d'accueil sont globalement à la baisse du fait de la réforme du modèle de formation des enseignants et de la mise en œuvre de nouvelles maquettes à la rentrée prochaine.

Une baisse des capacités d'accueil est demandée en raison de la réforme de la formation des enseignants qui modifie le recrutement pour les professeurs des premier et second degré, passant de la fin de première année de master à la fin de deuxième année de master. Les formations dispensées par l'INSPE sont des préparations aux concours dont les places diminuent d'année en année. L'objectif est de limiter le nombre d'étudiants qui s'engageront pendant deux ans dans des études qui seront une impasse en cas d'échec au concours, d'autant que ces formations sont assez spécifiques et les possibilités de reconversion relativement limitées.

Néanmoins, il faut noter que le nombre d'étudiants effectivement inscrits cette année 2019-2020 dans les trois mentions est inférieur à la capacité d'accueil proposée pour 2020-2021. La diminution ne devrait donc pas empêcher les étudiants de s'inscrire, mais elle permettra de se prémunir d'une éventuelle arrivée trop importante d'étudiants. Une exception est cependant à noter pour le parcours *Education physique et sportive*, en raison d'une baisse considérable du nombre de postes, ainsi que de capacités d'encadrement de l'INSPE devenues très limitées.

Par ailleurs, l'INSPE souhaite également être vigilant quant au niveau des étudiants recrutés pour suivre ses formations.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF

Les capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	20
Membres représentés	10
Nombre de votants	30
Voix favorables	18
Voix défavorables	12
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 janvier 2020**
- 3. Information concernant l'évolution des capacités d'accueil du Parcours spécifique santé (PASS)**
- 4. Réponse à l'appel à projets SFRI : état des lieux, échanges avec les conseillers**
- 5. Présentation de l'état du processus d'autoévaluation et d'accréditation des formations**
- 6. Approbation du calendrier pédagogique 2020-2021**
- 7. Approbation de la composition et des critères de la Commission FSDIE**
- 8. Désignation des membres de la Commission FSDIE : 5 élus étudiants du CA ou de la CFVU, 2 élus du personnel**
- 9. Présentation du Conseil des Sports du SUAPS de l'UGA et désignation de ses membres : 8 élus étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants)**
- 10. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 Droit**
- 11. Approbation des capacités d'accueil, modalités et dates de campagne d'admission des M1 MEEF**
- 12. Questions diverses**
→ Présenté par Caroline BERTONECHE

Gwenaël DELAVAL : Le 5 mars prochain est prévu une journée de mobilisation dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Vous avez parlé d'un bras de fer avec le ministère. Que proposez-vous pour que l'université s'inscrive dans cette journée de mobilisation ? Nous vous proposons de mettre en place une dispense d'assiduité pour les étudiants pour leur permettre de se mobiliser, voire de banaliser la journée pour montrer l'engagement de l'université dans ce mouvement comme cela a été fait dans certaines université parisiennes.

Caroline BERTONECHE : Le 5 mars, ont lieu le Forum des masters et la journée du projet stratégique de l'établissement. Nous nous sommes positionnés sur un certain nombre de questions et nous continuerons de le faire. Nous n'avons pas l'intention de porter atteinte aux postes d'enseignants-chercheurs, qui, je vous le rappelle, correspond aussi à notre fonction.

La séance est levée à 19h05.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions de la CFVU du 30 janvier 2020
 - 2a – SFRI : Appel à manifestation d'intérêt
 - 2b – SFRI : Lettre de mission
- 3 – Calendrier pédagogique 2020-2021
 - 4a – Composition Commission FSDIE
 - 4b – Critères Commission FSDIE
- 5 – Conseil des sports
- 6 – Capacités d'accueil, modalités et dates de campagne des M1 Droit
- 7 – Capacités d'accueil, modalités et dates de campagne des M1 MEEF

ANNEXE 1

Le relevé de décisions de la CFVU du 30
janvier 2020 est disponible sur le site
intranet

ANNEXES 2

Appel à Manifestation d'Intérêt – EUR dans le cadre de l'appel d'offre « Structure de Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence – SFRI »

Mission et fonctionnement

La SFRI d'Univ. Grenoble Alpes est conçue comme un ensemble d'Écoles Universitaires de Recherche (EUR) couvrant plusieurs champs thématiques. Elle inclut l'EUR précédemment labellisée (CBH), même si les modalités de constitution de celle-ci sont différentes. Les LABEX concernés et la Graduate School sont en effet intégrés à cette EUR.

À travers ses différentes EUR, la SFRI intégrera et développera une offre de formation différenciée pour la recherche et par la recherche au niveau master (diplôme de master et titre d'ingénieur) et doctorat. Elle articulera cette offre de formation avec le niveau Licence en ayant notamment pour objectif de développer avec les composantes élémentaires une initiation à la recherche et des voies d'accès privilégiées aux différentes EUR, offertes aux meilleurs étudiants.

Les EUR ont vocation à créer synergie et interactions entre composantes académiques et élémentaires, en développant des offres de formation disciplinaires, pluri- et transdisciplinaires.

L'articulation étroite de la stratégie des EUR avec celles des laboratoires de recherche et des instituts et projets de recherche structurants du site, conditionnera fortement la stratégie de l'université sur le développement des liens entre recherche et formation.

Parce que l'attractivité internationale vis-à-vis des étudiants repose sur la qualité de la formation et de la recherche, la SFRI contribuera au développement de la politique internationale de l'université. Les EUR ont vocation à attirer des étudiants de très haut niveau, venant de l'international ou issus des licences, masters et filières d'ingénieurs de l'université.

Les étudiants sont inscrits dans les composantes élémentaires, qui sont responsables de leur accompagnement et suivi et peuvent à ce titre bénéficier d'une aide spécifique.

Les « acteurs » des EUR

Les EUR déploient une stratégie, une activité et ont une gouvernance. L'ensemble est en cohérence au sein de la SFRI.

Les différents éléments en sont :

- Les composantes élémentaires qui contribuent à son offre de formation ;
- Les écoles doctorales qui contribuent à ses programmes doctoraux ;
- Les structures de recherche d'excellence notamment les LABEX et CDP qui contribuent à ses thématiques.

Compétences des EUR

Les EUR sont des structures légères et souples. Elles intègrent et pilotent une offre de formation adossée à la recherche de l'Université Grenoble Alpes. Celle-ci peut être disciplinaire, pluri-, trans- ou interdisciplinaire.

Avec les composantes élémentaires et écoles doctorales, les EUR sont co-responsables :

- De la soutenabilité budgétaire de leur offre de formation et de leurs actions ;
- Des demandes d'ouverture ou de fermeture de parcours selon une procédure à définir ;
- Du recrutement des étudiants dans leurs formations et programmes doctoraux selon des profils et des critères préalablement définis et rendus publics ;
- De la mise en place d'une démarche qualité établie conjointement avec l'établissement ;

Les EUR développent :

- Une politique internationale qui respecte les orientations données par l'établissement. Elles doivent notamment proposer un ensemble de partenaires stratégiques avec lesquels elles mettent en place des doubles-diplômes et des co-encadrements de thèses ;
- Des relations avec la société (monde socioéconomique, tissu associatif ou culturel)

Gouvernance d'une EUR

Chaque EUR est dotée d'une gouvernance légère :

- **Un directeur ou une directrice** en charge de proposer la stratégie et sa mise en œuvre. Il ou elle est également responsable d'animer les relations avec les acteurs de l'EUR (composantes, ED, unités de recherche, etc.) et avec l'établissement. Il ou elle peut être assisté d'adjoints ;
- **Un comité de pilotage** constitué du vice-président formation de l'université ou son représentant, du vice-président recherche ou son représentant, du (ou des) directeur(s) de l'EUR, des représentants des composantes académiques concernées, des représentants des composantes élémentaires et des écoles doctorales participantes. Le comité de pilotage se réunit une fois par an pour décider/ajuster la stratégie de l'EUR, qui sera proposée au directoire, et s'assurer de sa soutenabilité budgétaire. Le directoire de l'université (comprenant les représentants des organismes nationaux de recherche) nomme le directeur de l'EUR et ses adjoints le cas échéant, sur proposition du comité de pilotage.
- **Une commission scientifique** composée des responsables de masters contribuant à l'offre de formation de l'EUR et directeurs des pôles de recherche, LABEX, CDP et autres objets de recherche contribuant à ses thématiques de l'EUR. Cette commission est en charge de faire des propositions de stratégie au comité de pilotage. Elle met en place la démarche qualité et veille au bon fonctionnement des formations de l'EUR. Elle est constituée sur proposition des VP Formation et Recherche après avis du directoire.

Financements

Les financements des EUR sont constitués par :

- Des contributions venant des composantes élémentaires notamment en masse salariale. Les personnels et apports immobiliers restent affectés aux composantes ;
- Des financements (PIA, autres, etc..) décidés par l'établissement ;
- Des contributions venant des LABEX, CDP, ou toute autre structure ou projet de recherche ;
- Des financements propres que l'EUR s'engage à développer, notamment financements européens et bourses CIFRE ;

Les EUR ne lèvent pas de taxe d'apprentissage.

Le budget de l'EUR est discuté et décidé par le comité de pilotage sur proposition du directeur.

Orientations données par Univ. Grenoble Alpes

En matière d'interdisciplinarité

En cohérence avec les quatre défis de l'initiative d'excellence, Univ. Grenoble Alpes sera attentive au développement d'une offre de formation couvrant les domaines suivants :

1. Transition numérique
2. Territoires, mobilité, innovation, dynamique sociale et culturelle
3. Transition énergétique
4. Transition écologique, biodiversité et planète durable
5. Transitions Industrie 4.0, stratégie économique
6. Politiques publiques et état de droit
7. Technologie pour la santé, bien-être, vieillissement, maladies chroniques

Il sera également possible et encouragé de proposer des EUR disciplinaires. Dans tous les cas, le développement de l'excellence disciplinaire sera un critère fondamental.

En matière de relations internationales

1. **Les partenaires stratégiques d'Univ. Grenoble Alpes identifiés** depuis 2016 seront privilégiés dans ce cadre, de même que :
2. **Les Grands Instruments internationaux** (ESRF - European Synchrotron Radiation Facility, ILL - Institut Laue-Langevin, ESRF - European Molecular Biology Laboratory, IRAM - Institut de Radioastronomie Millimétrique, GHMFL - Grenoble High Magnetic Field Laboratory, CERN - Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire.

En matière de budget

- Viser l'ordre de 200 K€/an de subvention par ANR. Un abondement à la même hauteur venant de l'Idex en cas de confirmation sera alloué.
- Le financement des thèses sur la subvention ANR ne peut pas excéder le tiers.

En matière d'offre de formation

Pour coller avec le standard international, il est fortement recommandé de passer à une durée de stage d'au moins 6 mois. Ceci exige une réflexion sur l'organisation des enseignements en M2.

Tout en proposant une offre de formation différenciée et exigeante, il est proposé de favoriser la mutualisation avec les formations hors EUR dans le but d'assurer la soutenabilité budgétaire de l'offre.

Il est recommandé d'organiser la pluridisciplinarité en « majeur/mineur ». Par exemple, on pourrait imaginer qu'une UE majeure compte pour plus de 50% des ECTS et qu'une UE mineure ne compte pas moins de 20% des ECTS.

Dossier de réponse à l'AMI

Le dossier AMI est déposé par les membres de l'EUR. Pour faciliter les discussions, un enseignant-chercheur ou chercheur est désigné comme porteur.

1. Stratégie scientifique (max. 1 p)
2. Les grandes lignes de l'offre de formation au niveau master et doctorat (max. 3 p), les principes d'organisation des cursus proposés, la liste des diplômes attribués, les liens avec le niveau licence
3. Référentiel de recrutement des étudiants aux niveaux M et D (max. 1 p)
4. Stratégie d'attractivité (max. 1/2 p)
5. Un argumentaire sur la soutenabilité financière de l'offre de formation, engagement des membres de l'EUR et leurs apports financiers (max. 1 p)
6. Implication des ONR (max. 1/2 p)
7. Partenaires internationaux (max. 1/2 p), lettres d'intention d'engagement à fournir ultérieurement
8. Partenaires socio-économiques (max. 1/2 p), lettres d'intention d'engagement à fournir ultérieurement
9. Budget (Recettes et dépenses) (max. 1/2 p)
10. Gouvernance (max. 1 p)
11. Les objectifs chiffrés :
 - a. Nombre d'étudiants
 - b. Nombre d'étudiants internationaux
 - c. Nombre de bourses
 - d. Nombre de thèses
 - e. Nombre de thèse co-financées et co-encadrées avec un partenaire international
 - f. Nombre de CIFRE
 - g. INSERTION PRO, REUSSITE

Durée

5 ans

Calendrier

Réunion d'information : 13 septembre 2019 (amphi 1 du bâtiment Stendhal, de 15h à 17h30, à l'occasion de la réunion dédiée au cadrage du processus d'élaboration de la nouvelle offre de formation accréditée 2021-2025)

Date limite pour les retours: 31 octobre 2019, 13h00

Réunion plénière avant mi-novembre

Patrick LEVY
Coordinateur de l'Initiative d'excellence (IDEX)

Bâtiment Présidence
CS 40700 – 38058 Grenoble Cedex 9 - France
Chrono: IDEX/PL/LB/005

Affaire suivie par :
Léa BALDET
executive.idex@univ-grenoble-alpes.fr

Monsieur Jean-Gabriel VALAY

Professeur des universités,
Université Grenoble Alpes

Directeur de la Station Alpine du
Lautaret

**Lettre de mission : pilotage du dépôt de projet SFRI auprès de l'ANR
Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence**

Contexte et enjeux

Au sein de l'action « Grandes universités de recherche » du 3e programme d'investissements d'avenir (PIA3), l'appel à projets « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » a pour ambition d'offrir aux universités labellisées IDEX la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de leur formation par la recherche dans les domaines scientifiques où elles développent leurs activités.

Il s'agit de structurer la formation par la recherche de manière globale au niveau du site, autour d'un projet unique, en rassemblant notamment – dans le respect du processus de Bologne – des formations de master et de doctorat autour de laboratoires de recherche de haut niveau. Les projets retenus associeront les établissements partenaires de l'Initiative, comporteront une forte dimension internationale et entretiendront le cas échéant des liens étroits avec les acteurs socio-économiques. Ils définiront les modalités d'un recrutement ambitieux d'étudiants tant en master qu'en doctorat.

Cet appel revêt un caractère structurant pour le périmètre d'excellence de l'Initiative dans le cadre de sa stratégie. Il vise en effet à :

- Lier fortement au meilleur niveau formation et recherche en rassemblant dans une même dynamique universités, écoles et organismes ;
- Valoriser les points forts thématiques de l'Initiative en soutenant l'émergence ou le développement de formations étroitement adossées aux forces de recherche, ainsi que l'interdisciplinarité ;
- Concourir au rayonnement international et à l'attractivité de l'université labellisée en construisant des partenariats stratégiques, en attirant les meilleurs étudiants étrangers, en favorisant la mobilité des étudiants français et en offrant un environnement le plus favorable à l'accueil des doctorants ;
- Offrir un cadre d'intégration et, le cas échéant, des perspectives de plus long terme à des actions financées dans le cadre du PIA (IDEFI par exemple) ou à des projets labellisés et financés dans d'autres contextes, notamment européens.

Composition du groupe de travail

- Jean-Gabriel VALAY (pilote)
- Le Vice-président de l'UGA en charge de la Formation
- Un représentant du Collège doctoral de l'UGA
- Un expert des formations d'ingénierie

Objectifs du groupe de travail

- Rédiger l'introduction avec les éléments de langage adaptés à la description du site,
- Obtenir, via les composantes hébergeant les formations concernées, les indicateurs passés, et, via les porteurs de projets d'EUR, les projections envisagées,
- Renseigner les annexes compilant ces indicateurs,
- Gérer les annexes administratives et financières,
- Être garant du respect des règles en matière d'éligibilité des dépenses,
- Assurer l'interface avec les services formation pour le respect des règles spécifiques,
- Assurer le suivi de l'itération des modifications du document,
- Suivre le calendrier,

Calendrier

La date limite de soumission des dossiers auprès de l'ANR est le **10 mars 2020 à 11h00 CET**.
Le dossier UGA sera déposé **avant le 9 mars**, pour éviter tout problème technique de dernière minute.

- **3 février**: envoi d'un premier rendu à presidence-universite@univ-grenoble-alpes.fr et executive.idex@univ-grenoble-alpes.fr
- **7 février** : validation des principes du rendu en COPIL IDEX
- **17 février** : envoi d'un document quasiment finalisé à presidence-universite@univ-grenoble-alpes.fr et executive.idex@univ-grenoble-alpes.fr
- **21 février** : validation en Directoire élargi IDEX du document
- **2 mars** : transmission à presidence-universite@univ-grenoble-alpes.fr et executive.idex@univ-grenoble-alpes.fr du document finalisé

En vous remerciant par avance pour votre contribution à ce projet, veuillez recevoir, cher collègue, mes respectueuses salutations.

Le coordinateur de l'Initiative d'excellence
Université Grenoble Alpes,



Patrick LEVY

Annexe : « Proposition d'éléments de réussite pour l'appel SFRI », transmise par vos soins et qui a été communiquée au Copil-restreint de l'IDEX le 12 janvier 2020.

Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence Proposition d'éléments de réussite

Une équipe politique composée de 3 personnes motivées et (relativement...) disponibles, déjà impliquées dans le processus actuel d'expertise des EUR, comprenant :

- une personne qui puisse parler au nom du collège des écoles doctorales,
- une personne qui connaisse bien les formations d'ingénierie,
- la personne qui porte le projet SFRI.

Un soutien d'ingénierie dédié et réactif qui :

- rédige l'introduction avec les éléments de langage adaptés à la description du site,
- produit les résumés en anglais (le texte de la proposition étant lui en français),
- obtient, *via* les composantes hébergeant les formations concernées, les indicateurs passés, et, *via* les porteurs de projets d'EUR, les projections envisagées,
- renseigne les annexes compilant ces indicateurs,
- gère les annexes administratives et financières,
- est garant du respect des règles en matière d'éligibilité des dépenses,
- assure l'interface avec les services formation pour le respect des règles spécifiques,
- assure le suivi de l'itération des modifications du document,
- suit le calendrier,
- apporte son soutien pro-actif pour l'organisation des rencontres, réunions, ...

Le respect de quelques grands principes. La SFRI est un projet de formation par la recherche (pour la recherche également, mais pas uniquement), cohérent, qui dépasse la simple compilation de x dossiers d'EUR. Principales lignes directrices proposées :

Budget. Utiliser le financement pour :

- constituer la SFRI (L3 à M2) ; garder les ressources IDEX pour financer des thèses dans les secteurs où cela est pertinent,
- indemniser des stages et bourses attractives pour les étudiants rejoignant la SFRI hors site (particulièrement à l'international), ou en mobilité externe (rayonnement),
- indemniser des stages d'excellence en L3 (*cf* infra, « ancrage en licence »),
- rémunérer des ingénieurs projets, principalement mutualisés au niveau SFRI.

Ancrage en licence (plus particulièrement en L3). Encourager les volontaires et identifier les talents : financer une offre de stage rémunéré.

Lien avec le doctorat. L'enjeu est au niveau master, avec ancrage L3. Implication des doctorants dans la SFRI.

Gestion du flux M1=>M2. A l'heure où les étudiants sont orientés en master en M1, la SFRI marginalise la sélection à la transition M1=> M2 et l'entrée directement au niveau M2.

ECTS. Unité de mesure du temps de travail personnel de l'étudiant, il y a une corrélation entre le nombre d'ECTS attribué à un enseignement, à un stage, et le temps de travail de l'étudiant. Une absence de corrélation peut masquer une difficulté à mettre en commun des parcours permettant de constituer une véritable école. Il en serait de même d'une valorisation différente de la même activité (enseignement, stage, etc.) en nombre d'ECTS au sein d'une même EUR ou entre parcours de formation qui mutualisent la même activité.

Effet structurant de la SFRI sur l'offre de formation, à l'heure de la définition de l'offre accréditée 2021-2025. Une pléthore de parcours et une certaine rigidité (des parcours, années, filières, ingénieurs, masters, composantes, ministères, ...) peuvent conduire à des EUR partageant uniquement des contenus « en plus », ne correspondant pas à des « enseignements classiques » (Séminaires, fab-lab, observatoires, ateliers, semaine d'intégration, travail spécifique le samedi, ...) et ne donnant pas lieu (de plus, cf. point précédent), à la délivrance d'ECTS. Au sein de la SFRI, le seuil minimum de « mise en commun d'ECTS » permettant de revendiquer le label EUR est de 10 à 12 ECTS par an (15 à 20 %), ce qui apparaît comme le minimum acceptable pour prétendre au label EUR et générer un sentiment d'appartenance. C'est également une façon d'éviter l'effet saupoudrage. Si cet enseignement mis en commun implique de créer des UE spécifiques, il convient de bien étudier auparavant l'offre de formation déjà existante, à commencer par celle proposée par le collège des écoles doctorales, et de prévoir d'ouvrir ces formations à d'autres publics (rayonnement).

Parcours, majeurs, mineurs, règlement d'examens... Dans chaque EUR, les enseignements en commun sont régis par des règlements des études qui le sont également.

Mode projet, esprit de promotion, rayonnement. La SFRI est l'occasion de générer un esprit de promotion avec capitalisation d'une année sur l'autre entre promotions d'étudiants à travers des Fab-lab, des observatoires, des expériences conduites sur plusieurs années, les étudiants d'une promotion prenant la suite de la précédente et transmettant à la suivante, permettant ainsi de développer à la fois un fort sentiment d'appartenance aux EUR et le rayonnement de la SFRI. La SFRI propose et finance une semaine d'intégration, au cours de laquelle sont notamment organisés le plus possible d'évènements intégrateurs.

Attractivité/rayonnement. Importance de distinguer ces deux notions dans le dossier SFRI.

ANNEXE 3

PROJET CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021

SEPTEMBRE 2020	OCTOBRE 2020	NOVEMBRE 2020	DECEMBRE 2020	JANVIER 2021	FEVRIER 2021	MARS 2021	AVRIL 2021	MAI 2021	JUIN 2021	JUILLET 2021
lundi 31-août	jeudi 1	dimanche 1 Toussaint	mardi 1	vendredi 1 Jour de l'an	lundi 1	lundi 1	jeudi 1	samedi 1 Fête travail	mardi 1	jeudi 1
mardi 01-sept	vendredi 2	lundi 2	mercredi 2	samedi 2	mardi 2	mardi 2	vendredi 2	dimanche 2	mercredi 2	vendredi 2
mercredi 2	samedi 3	mardi 3	jeudi 3	dimanche 3	mercredi 3	mercredi 3	samedi 3	lundi 3	jeudi 3	samedi 3
jeudi 3	dimanche 4	mercredi 4	vendredi 4	lundi 4	jeudi 4	jeudi 4	dimanche 4	mardi 4	vendredi 4	dimanche 4
vendredi 4	lundi 5	jeudi 5	samedi 5	mardi 5	vendredi 5	vendredi 5	lundi 5 Pâques	mercredi 5	samedi 5	lundi 5
samedi 5	mardi 6	vendredi 6	dimanche 6	mercredi 6	samedi 6	samedi 6	mardi 6	jeudi 6	dimanche 6	mardi 6
dimanche 6	mercredi 7	samedi 7	lundi 7	jeudi 7	dimanche 7	dimanche 7	mercredi 7	vendredi 7	lundi 7	mercredi 7
lundi 7	jeudi 8	dimanche 8	mardi 8	vendredi 8	lundi 8	lundi 8	jeudi 8	samedi 8 Vict 1945	mardi 8	jeudi 8
mardi 8	vendredi 9	lundi 9	mercredi 9	samedi 9	mardi 9	mardi 9	vendredi 9	dimanche 9	mercredi 9	vendredi 9
mercredi 9	samedi 10	mardi 10	jeudi 10	dimanche 10	mercredi 10	mercredi 10	samedi 10	lundi 10	jeudi 10	samedi 10
jeudi 10	dimanche 11	mercredi 11 Armistice	vendredi 11	lundi 11	jeudi 11	jeudi 11	dimanche 11	mardi 11	vendredi 11	dimanche 11
vendredi 11	lundi 12	jeudi 12	samedi 12	mardi 12	vendredi 12	vendredi 12	lundi 12	mercredi 12	samedi 12	lundi 12
samedi 12	mardi 13	vendredi 13	dimanche 13	mercredi 13	samedi 13	samedi 13	mardi 13	jeudi 13 Ascension	dimanche 13	mardi 13
dimanche 13	mercredi 14	samedi 14	lundi 14	jeudi 14	dimanche 14	dimanche 14	mercredi 14	vendredi 14	lundi 14	mercredi 14 Fête nat.
lundi 14	jeudi 15	dimanche 15	mardi 15	vendredi 15	lundi 15	lundi 15	jeudi 15	samedi 15	mardi 15	jeudi 15
mardi 15	vendredi 16	lundi 16	mercredi 16	samedi 16	mardi 16	mardi 16	vendredi 16	dimanche 16	mercredi 16	vendredi 16
mercredi 16	samedi 17	mardi 17	jeudi 17	dimanche 17	mercredi 17	mercredi 17	samedi 17	lundi 17	jeudi 17	samedi 17
jeudi 17	dimanche 18	mercredi 18	vendredi 18	lundi 18	jeudi 18	jeudi 18	dimanche 18	mardi 18	vendredi 18	dimanche 18
vendredi 18	lundi 19	jeudi 19	samedi 19	mardi 19	vendredi 19	vendredi 19	lundi 19	mercredi 19	samedi 19	lundi 19
samedi 19	mardi 20	vendredi 20	dimanche 20	mercredi 20	samedi 20	samedi 20	mardi 20	jeudi 20	dimanche 20	mardi 20
dimanche 20	mercredi 21	samedi 21	lundi 21	jeudi 21	dimanche 21	dimanche 21	mercredi 21	vendredi 21	lundi 21	mercredi 21
lundi 21	jeudi 22	dimanche 22	mardi 22	vendredi 22	lundi 22	lundi 22	jeudi 22	samedi 22	mardi 22	jeudi 22
mardi 22	vendredi 23	lundi 23	mercredi 23	samedi 23	mardi 23	mardi 23	vendredi 23	dimanche 23	mercredi 23	vendredi 23
mercredi 23	samedi 24	mardi 24	jeudi 24	dimanche 24	mercredi 24	mercredi 24	samedi 24	lundi 24 Pentecôte	jeudi 24	samedi 24
jeudi 24	dimanche 25	mercredi 25	vendredi 25 Noël	lundi 25	jeudi 25	jeudi 25	dimanche 25	mardi 25	vendredi 25	dimanche 25
vendredi 25	lundi 26	jeudi 26	samedi 26	mardi 26	vendredi 26	vendredi 26	lundi 26	mercredi 26	samedi 26	lundi 26
samedi 26	mardi 27	vendredi 27	dimanche 27	mercredi 27	samedi 27	samedi 27	mardi 27	jeudi 27	dimanche 27	mardi 27
dimanche 27	mercredi 28	samedi 28	lundi 28	jeudi 28	dimanche 28	dimanche 28	mercredi 28	vendredi 28	lundi 28	mercredi 28
lundi 28	jeudi 29	dimanche 29	mardi 29	vendredi 29			jeudi 29	samedi 29	mardi 29	jeudi 29
mardi 29	vendredi 30	lundi 30	mercredi 30	samedi 30			vendredi 30	dimanche 30	mercredi 30	vendredi 30
mercredi 30	samedi 31		jeudi 31	dimanche 31			mercredi 31	lundi 31		samedi 31

Ce calendrier concerne les formations accréditées

LEGENDE DES CODES COULEUR :

Semaine d'accueil des L1
Forum ETC / Je t'explique

Forum des Sport :
UGA c'est party

Semaines projets :

1er SEMESTRE :

2e SEMESTRE :

EXAMENS OU DEBUT D'EXAMENS :

INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES :

JOURS FERIES

Du lundi 31 août au vendredi 4 septembre 2020 (Forum des associations + Forum ETC)

Date limite conseillée de publication des résultats

Le 10 septembre au CSU Piscine Universitaire à Grenoble et sur le site Latour Maubourg de Valence
10 septembre 2020 journée

Semaines communes pour faciliter la mise en œuvre de projets (transversaux) :

NB : il ne s'agit pas de semaines banalisées. Ces deux semaines communes sont un outil pour aider les composantes et les équipes pédagogiques qui le souhaitent à mettre en œuvre leurs projets pédagogiques transversaux (inter-département, inter-composantes) ou des projets pédagogiques qui nécessitent que les enseignements se fassent sur un agenda plus regroupé (pédagogie par projets, challenges, déplacements sur le terrain, etc.)

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 31 août 2020 . Ils se terminent au plus tard le 19 décembre 2020.

Les formations du secteur Santé débutent à la date arrêtée par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant (ou la semaine du 14 décembre si les examens ont lieu après les vacances).

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 4 janvier 2020, une fois les examens du 1^{er} semestre terminés. Ils se terminent au plus tard 30 avril 2020

Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant.

1^{ère} session du 1^{er} semestre : à partir du lundi 14 décembre 2020 et jusqu'au samedi 16 janvier 2021 midi, après l'interruption pédagogique de décembre

1^{ère} session du 2nd semestre : à partir du lundi 3 mai 2021 et jusqu'au samedi 22 mai 2021 midi.

2^{ème} session (des 1^{er} et 2nd semestres) : à partir du lundi 7 juin 2021 et jusqu'au Samedi 26 juin 2021 midi

TOUSSAINT : du samedi 24 octobre midi au lundi 2 novembre 2020 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.

NOEL : du samedi 19 décembre 2020 midi au lundi 4 janvier 2021 matin

HIVER : du samedi 13 février 2021 midi au lundi 22 février 2021 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.

PRINTEMPS : du samedi 17 avril 2021 midi au lundi 26 avril 2021 matin

ANNEXES 4

Composition commission FSDIE UGA

- Co-présidence : **Vice-Président Vie Étudiante + Vice-Président Etudiant**
- Secrétariat de la séance (ne prend pas part au vote) : **Direction Vie Etudiante**
- Représentants des élus étudiants : **5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants ; les élus étudiants sont désignés par la CFVU parmi les élus CFVU/CA**
- Représentant des personnels (collège A,B ou C) : **1 élu des personnels issu de la CFVU et désigné par la CFVU, et 1 élu des personnels issu du CA et désigné par le CA**
- Direction du CROUS : **VPE Crous et un représentant de la Direction du CROUS**
- Vice-Présidence de l'UGA : **Vice-présidente CST et Vice-président RSU**
- Invités permanent :
 - **Un représentant étudiant de chaque composante académique désigné par la composante**
 - **Un représentant de chaque composante académique désigné par la composante**
 - **DCCST**
 - **DGD PAT**
 - **DGD F**
 - **SAH**
 - **CED**
 - **DVE**
 - **CSU**
 - **SIUAPS**
 - **Direction Communication**

Critères FSDIE « nouvelle » UGA

La commission FSDIE attribue des financements pour :

- Des projets qui contribuent à l'animation, au dynamisme des campus de l'Université Grenoble Alpes ou à son rayonnement.
- Les projets doivent être portés par une structure associative étudiante. L'association doit être ouverte à des étudiants et personnels en activité du site, issus des établissements et organismes de recherche de l'Université Grenoble Alpes ; les étudiants de ces établissements et organismes constituant au moins 50 % des instances dirigeantes de l'association. (CA/AG).
- Les projets finançables doivent avoir pour thématique, notamment : la culture artistique, la culture scientifique et technique, le sport, la santé et prévention, la citoyenneté, la solidarité internationale, la solidarité, le handicap, l'environnement.
- Pour les projets humanitaires et solidaires, en plus des critères cités ci-dessus :
 - le financement ne concerne en aucun cas les déplacements occasionnés (billets d'avion ou autre), ni les frais correspondants aux dépenses effectuées sur place (construction de bâtiments, installation d'équipements, etc.)
 - le financement peut être sollicité sur les seules opérations de restitution et de partage d'expérience, ayant un retour direct sur la communauté universitaire

La commission FSDIE n'attribue pas des financements pour (non-éligibilité) :

- Les frais de fonctionnement de l'association non liés directement au projet
- Les projets tutorés de vie étudiante organisés dans le cadre d'une UE obligatoire (texte CVEC)
- Les projets destinés à la promotion de l'activité représentative
- Les projets réalisés à l'échelle d'un établissement-composante uniquement (Grenoble INP, ENSAG, IEPG)
- L'achat de tabac, d'alcool ou de toutes autres substances addictives

La commission sera attentive aux éléments suivants :

- La dimension écoresponsable (utilisation d'écocups, tri des déchets, empreint de matériel, ...)
- La prise en compte par l'association de la promotion de l'égalité et de la non-discrimination
- L'accessibilité physique, notamment en direction des personnes en situation de handicap
- Le soin apporté au montage du projet, à la rédaction du dossier, à la présentation du budget, à la mobilisation du réseau d'accompagnement.
- La capacité des porteurs à mobiliser d'autres co-financements et à générer des ressources propres (crowdfunding, vente de gâteaux, ...)
- L'originalité et le caractère innovant du projet

Devoirs des porteurs de projets :

- Le projet doit être déposé sur la plate-forme FSDIE avant d'avoir lieu (sauf exception ou retard imputable à l'UGA). Un rendez-vous peut être pris avec le service vie étudiante pour tout dossier déposé.
- Les porteurs signent la Charte des étudiant-e-s de l'Université Grenoble Alpes pour la lutte contre le sexisme, les discriminations et les violences à caractère sexuel
- Le logo de l'UGA doit figurer sur les supports de communication
- Les porteurs d'un projet financé participent à la communication de l'Etablissement autour du projet (intranet, internet, articles, etc.)
- Tout projet qui prévoit une vente d'alcool doit prévoir un dispositif de prévention et un tarif préférentiel pour les boissons non-alcoolisées.
- Un projet d'événement grand public doit proposer une tarification différenciée à destination des publics étudiants.
- Les porteurs du projet présentent un bilan moral et financier sous deux mois : budget réalisé, supports de communication, pièces justificative (NB : le bilan du projet précédent sera exigé pour toute nouvelle demande FSDIE de l'association)

Droits des porteurs de projets :

- Un rendez-vous peut être pris avec la Direction de la Vie Etudiante.
 - Relais de communication de la part de l'établissement (LEO, Site internet ...)
 - Soutien logistique, mise à disposition de salle, locaux à l'appréciation de la commission pour l'organisation des projets.
 - Tout association qui dépose un projet, peut s'il le souhaite, rencontrer le Vice-Président Etudiant.
-

ANNEXE 5

Conseil des sports

Le SUAPS est dirigé par un(e) directeur(rice) et administré par un Conseil des Sports.

1) Composition :

Le Conseil des Sports est composé de 20 membres avec voix délibérative.

Membres de droit :

- le(a) directeur(rice) du SUAPS
- le(a) vice-président(e) du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (VP CFVU) ou son représentant
- le(a) vice-président(e) étudiant(e).

Représentants des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs de l'Université :

- 4 enseignants d'EPS non membres du bureau, élus parmi les enseignants affectés au SUAPS.
- Les membres enseignants, sont élus au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir au plus fort reste, avec possibilité de listes incomplètes mais sans panachage.
- 1 représentant des BIATS du SUAPS, élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour,
 - 7 étudiants participant aux activités sportives de l'UGA : 1 désigné parmi les étudiants élus au CA, 4 désignés parmi les étudiants élus à la CFVU, 1 sportif de haut niveau désigné par le bureau du SUSHN et 1 représentant désigné par l'Association Sportive de l'UGA
 - 1 enseignant hors SUAPS participant à l'encadrement des SHN désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU
 - 1 enseignant hors SUAPS et UFRAPS, responsable de filière désigné par le(a) Vice-président(e) CFVU.

Dans le collège des usagers, pour chaque représentant, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire. Il ne siège qu'en l'absence de ce dernier.

Personnalités extérieures :

- 3 personnalités extérieures proposées par le Conseil des Sports et approuvées par le Recteur

Membres invités (sans droit de vote) :

- le(a) directeur(rice) adjoint(e) du SUAPS,
- le (a) directeur(rice) administratif(ve) du service,
- le(a) directeur(rice) de l'UFRAPS ou son(sa) représentant(e),
- le(a) DGD FVU,
- le président de l'association sportive ou son représentant.

Le Président du Conseil des Sports peut inviter en fonction de l'ordre du jour toute personne dont la compétence peut apporter un éclairage sur un dossier traité par le Conseil.

2) Missions :

Il est chargé notamment de

- proposer la nomination du directeur, au président de l'UGA
- modifier les statuts du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- élaborer si nécessaire un règlement intérieur du SUAPS, dans le respect du règlement intérieur de l'université
- proposer les orientations de la politique sportive du SUAPS pour les étudiants
- valider le projet pédagogique et le programme de la pratique sportive
- voter le rapport d'activités annuel qui sera présenté pour approbation à la CFVU de l'UGA
- donner un avis sur les créations, modifications, ou suppressions de postes attribués au service et proposer la qualification des emplois du SUAPS
- voter le budget du SUAPS, avant passage en CA de l'UGA
- proposer les tarifs qui sont de sa compétence et qui devront être approuvés par le CA de l'UGA
- proposer les modalités de collaboration avec les partenaires du SUAPS (CRSU, GUC...)
- donner un avis sur l'évolution du parc des installations sportives
- se saisir de questions diverses sur proposition de ses membres.

En formation restreinte aux enseignants, le conseil des sports propose la répartition des services d'enseignement, soumise ensuite à l'approbation de la Présidente.

Mandat de 4 ans

Fonctionnement du conseil des sports

Il se réunit au moins deux fois par an.

ANNEXE 6

Admission M1				Données 2020/2021				
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Capacité Accueil 2020/20201	Modalités de recrutement <i>(utiliser menu déroulant pour renseigner)</i>	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée par rapport à l'année n-1)
UGA		11 mentions	11 parcours	338				
	Faculté de Droit	11 mentions	11 parcours	338				
		Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la propriété intellectuelle	20	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Droit des affaires	Droit des affaires	50	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Droit des collectivités territoriales	Droit des collectivités territoriales	35	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Droit des libertés	Droit des libertés	36	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Droit Européen	Droit Européen	25	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Droit international	Droit international	65	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Droit notarial	Droit notarial	20	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Droit pénal	Droit pénal	22	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Droit privé	Droit privé	25	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Droit public des affaires	Droit public des affaires	25	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	
		Justice, procès et procédures	Justice, procès et procédures	15	Dossier	15/04/2020	28/04/2020	

ANNEXE 7

Admission M1				Données 2019/2020	
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1	Capacité Accueil 2019/2020 Hors Redoublants	IA 07/10/2019 TOTAL
UGA		3 mentions	18 parcours	812	526
	INSPE	3 mentions	18 parcours	812	526
		MEEF Encadrement éducatif	MEEF Encadrement éducatif	36	20
		MEEF Premier degré		390	276
			Grenoble	250	192
			Valence	140	84
		MEEF Second degré		386	230
			Allemand	26	3
			Anglais	32	19
			Documentation	20	15
			Economie Gestion	20	5
			Education musicale et chant choral	20	5
			Education physique et sportive	65	67
			Espagnol	20	21
			Histoire-géographie	36	27
			Italien	20	7
			Lettres classiques	36	2
			Lettres modernes		15
			Mathématiques	36	16
			Numérique et sciences informatiques		
			Sciences économiques et sociales	25	6
			Sciences de la vie et de la terre	30	22

Données 2020/2021					
Capacité Accueil 2020/2021	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020-2021)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
728				-84	
728				-84	
25	Dossier	30/03/2020	13/05/2020	-11	Réforme formation
320	Test et dossier	30/03/2020	13/05/2020	-70	Réforme formation
200				-50	
120				-20	
383	Dossier	30/03/2020	13/05/2020	-3	Réforme formation
20				-6	
32				0	
20				0	
20				0	
15				-5	
50				-15	
20				0	
36				0	
20				0	
36				0	
36				0	
30				30	
20				-5	
28				-2	

Ces capacités d'accueil sont globalement à la baisse du fait de la réforme du modèle de formation des enseignants et de la mise en œuvre de nouvelles maquettes à la rentrée prochaine.